

# Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

## CCI 06

L'équipe Savarino au travail p.7

## DÉCRYPTAGE

Elles s'imposent par leurs compétences p.3

## CHEFS D'ENTREPRISES

Les femmes ont leur club à Nice



**LAURENCE CHALEIL**  
**EN AVANT TOUTES !**

© 3mille 2014

# LAURENCE CHALEIL : PLUSIEURS CASQUETTES POUR UNE MÊME BATTANTE

**Spécialiste en stratégie et organisation avec LC Conseil, directrice de Côte d'Azur Sotheby's International Realty, elle trouve encore du temps à donner pour le MEDEF, l'UPE, la CCI...**

## Quel est votre parcours ?

J'ai passé presque dix ans comme directeur chez PriceWaterhouseCoopers, un cabinet d'audit financier. Puis j'ai créé en 2001 ma propre société, LC Conseil, spécialisée en stratégie et en organisation pour les chefs d'entreprise. Dans le cadre de cette activité, j'ai également fait du management de transition lorsqu'il y a eu la crise à partir de 2008. J'ai donc pris les rênes de certaines entreprises afin de les redresser. Et, il y a trois ans, j'ai pris la direction générale du groupe Sotheby's Côte d'Azur. J'ai donc actuellement une double activité.

## Une femme qui dirige des hommes, c'est habituel dans votre activité ?

Pas plus que dans les autres activités. Les agences concurrentes sont pilotées par des hommes, mais c'est un milieu qui est malgré tout assez féminin, même si les postes stratégiques sont plutôt masculins, comme dans toutes les entreprises.

## Être femme, cela facilite-t-il les négociations ?

Comme dans beaucoup de sociétés, le directeur général est aussi appelé à être le super commercial, et c'est effectivement ce que je fais chez Sotheby's. D'une manière générale, être femme facilite, et il est de plus en plus rare que ce soit un handicap.

## Plus rare, cela signifie que parfois...

Dans des cas particuliers non, ce n'est pas un avantage. Par exemple, nous travaillons à l'international, et nous pouvons être amenés à traiter avec des clients de cultures différentes pour qui la femme n'a pas le même statut que les messieurs.

## Alors comment faites-vous dans ces cas-là ?

Nous jouons de la mixité présente au sein de notre entreprise. Même si l'on n'est pas d'accord avec cette situation, on s'adapte. Pour moi, c'est un des grands



Laurence Chaleil

atouts des femmes : elles ne perdent jamais de vue leurs objectifs et mettent plus facilement de côté leur ego que les hommes.

## Ont-elles plus de pragmatisme, de volonté, de douceur ?

Oui, elles sont surtout très travailleuses, et seul leur travail per-

## Et, lors de l'embauche, la question de la maternité...

Ce que je recherche, ce sont des profils performants, travailleurs et engagés. C'est assez compliqué de trouver ces personnes. Je ne vais certainement pas me priver d'une femme si je trouve ces qualités, même si elle fait trois

## Pourquoi ?

Je suis persuadée que les nouvelles générations de femmes ne seront plus confrontées à cette difficulté. Les enfants ne sont plus élevés de la même manière, les garçons sont habitués à la mixité parfaite avec les filles. Chez les jeunes, ce n'est même plus un sujet. Et il n'y a plus un homme aujourd'hui qui supporterait que sa fille soit moins bien traitée que le fils du voisin ! La diversité est une richesse. Si une entreprise intègre mal les femmes, pratique le plafond de verre, elle envoie des signaux négatifs. Au contraire, la capacité d'ouverture crée de la confiance.

## Pourquoi vous êtes-vous engagée à l'UPE, à la CCI ?

Je me suis engagée auprès du MEDEF lors de la première mandature d'Yvon Grosso car j'ai voulu consacrer du temps à la communauté. L'entreprise est au centre de la société civile, elle est source de richesse et d'épanouissement, c'est pourquoi je me suis engagée dans des instances qui la soutiennent et l'aident.

## Les femmes du 06 peuvent-elles entreprendre facilement ?

Oui, même s'il reste encore des réticences de la part de certains hommes.

**Propos recueillis par  
Jean-Michel CHEVALIER**

Courtesy Photo of Une : Laurence Chaleil

## DANS LES AFFAIRES, ÊTRE FEMME N'EST PAS UN HANDICAP, LA PREUVE...

met leur réussite. Elles ne sont pas en rapport de force.

## Question piège : à Sotheby's, les salaires hommes-femmes sont-ils identiques ?

Oui, ce sont exactement les mêmes contrats. Nous pourrions subir le poids du passé, mais non, nous sommes à égalité parfaite.

enfants !

## Mais c'est encore perçu comme un handicap non ?

Le fonctionnement des entreprises a été imaginé par des hommes, pour eux la maternité constitue plutôt un handicap. Mais que va-t-il se passer dans le futur ? Les choses vont évoluer.

## EN SAVOIR PLUS

### LC Conseil

Fondatrice de cette société à responsabilité limitée basée à Antibes. Multi activités, travaille notamment dans le secteur arômes et parfums de Grasse.

### Côte d'Azur Sotheby's International Realty

Immobilier de luxe, de Menton à Saint-Tropez. Dirigeante-gérante (mandataire social) de Côte d'Azur Sotheby's I. R. Entre 20 et 25 employés selon les périodes. En phase de recrutement de commerciaux.

# TRAVAIL DES FEMMES : ELLES S'IMPOSENT PAR LEURS COMPÉTENCES ET PAR... LA LOI

**Dans l'entreprise aussi, les femmes sont l'avenir ! Elles sont de plus en plus nombreuses à diriger et à prendre des responsabilités dans les Alpes-Maritimes**

## ■ ■ ■ ■ ■ En chiffres

Selon l'INSEE, dans les Alpes-Maritimes, les femmes sont à quasi égalité avec les hommes en nombre d'emplois. 10 500 d'entre-elles travaillent dans l'industrie, 89 000 dans le commerce, les transports et le service, 79 000 dans l'administration publique, l'enseignement et la santé. Quelques centaines seulement dans l'agriculture. Elles occupent environ 200 000 postes salariés, contre 20 000 non salariés.

## ■ ■ ■ ■ ■ Actives et motivées

Un patron sur quatre des 66 500 entreprises du département est une femme. Et 30 % des créations de nouvelles activités sont de leur fait. Pour s'entraider, elles ont créé plusieurs clubs et associations qui permettent aux petites nouvelles de bénéficier de l'expérience des anciennes. Par exemple Femmes 3000 ou Femmes chefs d'entreprises (FCE).

## ■ ■ ■ ■ ■ Engagées

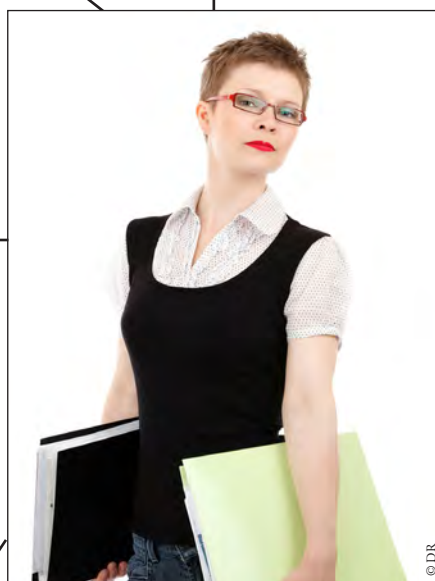
Elles n'ont pas attendu la loi sur la parité pour s'engager dans la vie sociale et économique. Nombre d'entre-elles sont élues dans des instances comme les tribunaux de commerce, les organismes consulaires mais aussi dans les collectivités locales. Elles y occupent des postes à responsabilité qu'elles ont su conquérir au fil des années, s'imposant davantage par leurs compétences que par leurs réseaux d'influence.

## ■ ■ ■ ■ ■ L'indispensable "bras droit"

Dans l'artisanat ou le commerce, de nombreuses femmes ont le statut de "conjoint collaborateur". Elles y exercent des compétences multiples – gestion, commerce, communication, comptabilité etc. - et sont le vrai bras droit de leur patron et mari. Elles perçoivent à ce titre des prestations maternité (inférieures à d'autres catégories sociales) et cotisent à la "vieillesse". Ce statut a été élargi aux femmes pacsées.

## ■ ■ ■ ■ ■ Dans les entreprises

La loi « Copé-Zimmermann » (2011) a fixé un quota de 40 % de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises. On y est presque ! En tout cas, la France fait plutôt figure de bon élève en Europe. Ce qui n'a pas empêché que 97 entreprises tricolores soient sanctionnées financièrement et 2 200 autres simplement rappelées à l'ordre (et à la loi). Allez messieurs, encore un petit effort...



## ■ ■ ■ ■ ■ Arrêt de travail

Pour marquer les esprits, plusieurs mouvements – pas forcément féministes – ont appelé les femmes à cesser le travail ce 7 novembre à 16h34. Un moment calculé "pile-poil" pour faire comprendre qu'en raison de la différence moyenne de salaire (20%) avec les hommes, elles ne sont virtuellement plus payées à partir de cette date jusqu'au 31 décembre. Une discrimination salariale qui est le fait du privé, la fonction publique pratiquant l'égalité hommes/femmes.

## ■ ■ ■ ■ ■ Exemplaires

Plusieurs grandes entreprises nationales se distinguent pour avoir fait entrer des femmes dans leurs conseils d'administration et d'en avoir nommé d'autres à des postes de direction : CNP Assurances, Engie, L'Oréal et Sodexo sont des exemples... à imiter. Une loi d'août 2014 oblige les sociétés de + de 50 salariés à établir un "diagnostic" pour mesurer les écarts salariaux entre les deux sexes. Après le diagnostic, les femmes espèrent maintenant un "remède" efficace.

**Jean-Michel CHEVALIER**

Suivre tous nos décryptages  
Utilisez ce FLASHCODE



## LA PHRASE

“ Si l'on ne commet pas d'erreur, nous gagnerons les présidentielles. Au premier tour, la différence s'est faite sur la ligne Bayrou. Fillon met le curseur plus loin ”

Éric Ciotti, au soir du premier tour...

## Conférence-débat de l'Ucejam à la Fac de Droit

"Le rapport et les attentes du juge": c'est le thème de la conférence-débat organisée par l'UCEJAM dans le cadre de sa formation d'approfondissement de la pratique de l'expertise. Elle se déroulera en partenariat avec la Faculté de Droit de Nice dans l'amphi 200 et sera animée par Hicham Melhem, vice-président du TGI de Nice; Constant Viano, expert-comptable de justice; Jean-Marie Lipari, expert en gestion immobilière et économie de la construction, et par Christian Guyon, expert en finances et professeur des universités. Le jeudi 15 décembre, de 18 à 20 heures.

## Victor Hugo et le droit : colloque et pièce de théâtre

Le CERDP organise un colloque sur le thème "Victor Hugo et le droit". Cette rencontre sera suivie d'une représentation de la pièce de Danièle Gasiglia, "Victor Hugo et George Sand. Et s'ils s'étaient rencontrés" au théâtre Valrose (grand château, siège de la présidence de l'Université Nice Sophia Antipolis). S'ils se sont écrits, les deux géants

de la littérature ne se sont jamais rencontrés. La pièce se nourrit de la correspondance entre ces deux figures et propose ce grand rendez-vous manqué en imaginant ce qu'auraient pu être leurs entretiens. Le 2 décembre, colloque à partir de 8h15 et pièce à 20h15. Rens. : 04.92.15.71.65.

## Bernard Cazeneuve s'invite au pot de départ du préfet

Il est rare qu'un ministre de l'Intérieur assiste au départ d'un préfet. Bernard Cazeneuve s'est pourtant déplacé à Nice la semaine dernière pour saluer "le travail et le courage d'Adolphe Colrat grand serviteur de l'État". Alors que le dispositif policier mis en place le 14 juillet a été vivement critiqué par des élus locaux après l'attentat, le locataire de la place Beauvau a rappelé l'action du préfet dans ces circonstances si particulières et si douloureuses. "Ce qui m'a frappé, c'est la retenue qui a été la vôtre, le fait d'être présent avec humanité. Vous avez trouvé les mots qui apaisent et qui réconfortent, vous avez offert le visage de la dignité et de la force à une époque où les emportements et les outrances peuvent blesser. Il faut rappeler le respect que l'on doit à

ceux qui incarnent l'État".

Adolphe Colrat va prendre un nouveau poste à l'Inspection générale des Finances. Il quitte les Alpes-Maritimes avec la reconnaissance de son ministre et des cadeaux offerts par le personnel de la préfecture : un stylo et les mémoires du général de Gaulle.

## Notaires : la glorieuse incertitude du sort...

Top départ ! Les nouveaux notaires qui veulent s'installer dans le cadre de la loi « croissance et activité » dite Macron ont commencé à cliquer depuis le 16 novembre sur l'espace de dépôt en ligne de leurs demandes d'installation. Un millier d'études doivent être créées dans les 247 "zones libres" dans lesquelles figurent les AM. Dans les zones où le nombre de demandes enregistrées dépassera le nombre d'offices à créer, un décret prévoit, pour départager les candidats, une procédure... de tirage au sort.

## Divorce "amiable" : c'est fait

"Macron" toujours : la loi sur le divorce par consentement mutuel avec assistance d'avocats a été publiée samedi 19 au J.O.

## LA GAZETTE

## LES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISES



L'actualité de la semaine rendue souriante par Jean-Jacques Beltramo.

## LES CHIFFRES

**5%** le taux de chômage aux USA au départ d'Obama

**317** millions d'utilisateurs de Twitter dans le monde.

**1,8 M€** le prix de construction de l'usine hydroélectrique du Roguez par la Métropole.

**11** millions de Français sont des "aidants" d'un proche âgé ou malade.

**3** milliards, le prix de revient de la lombalgie.

**450** euros, l'amende pour l'abandon d'une canette de bière ou de soda sur la voie publique à Vence.

**200** tonnes de déchets collectés cet été sur les plages niçoises.

## EDITO. ET VOUS, LE MORAL, ÇA VA ?

À en croire le dernier baromètre publié par la Cegos <sup>(1)</sup>, les managers seraient plutôt bien dans leurs baskets. En tout cas mieux que les années précédentes. L'horizon économique "post crise" est en effet plus dégagé que le plafond bas de ces dernières années, qui gênait le vol à vue et plombait le moral.

Ainsi, ils sont presque sept sur dix à se dire confiant sur l'évolution de leurs carrières. Un bon point. Mais ils sont aussi la même proportion à se dire fatigués et stressés. Ils pointent la quantité de travail trop importante (63%) bien avant les difficultés rencontrées par la pression mise par les clients (36%), tandis que la digitalisation du travail paraît désormais bien absorbée (finis les SMS du dimanche soir ou le mail du big boss à 5 heures du matin !).

Il y a là un signe que les DRH n'ont pas négligé. Ces derniers ont signé l'an passé 40% d'accords en plus sur la qualité de vie au travail. Le sen-

timent de mal-être a reculé chez nos managers. Mais il reste encore pour ces derniers des points noirs : ils voudraient davantage de pragmatisme et de coopération dans l'organisation du travail et ils sont presque un sur deux à considérer que le mérite individuel n'est pas assez pris en compte dans leur rémunération.

La situation générale de l'économie s'améliorant (timidement) - l'industrie se tient bien dans les AM, le bâtiment a enfin retrouvé des couleurs, les fêtes de fin d'année vont dynamiser le commerce - les managers sont d'autant plus rassérénés que l'APEC vient de confirmer que 790 000 offres d'emploi de cadres ont été diffusées sur douze mois, soit une hausse de 5% par rapport à l'année dernière. Les postes en études, R&D et les services techniques étant particulièrement prisés, au niveau national comme en PACA. C'est bien connu : quand l'emploi va...

Restent les postes commerciaux, marketing et

informatiques, dont les offres n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions. Et les femmes ? Les chiffres montrent qu'elles

sont de plus en plus nombreuses à s'installer dans la cabine de pilotage, en double commandes (les fameux binômes) ou mieux encore dans le fauteuil du commandant.



J.-M. CHEVALIER

(1) <http://www.cegos.fr>

## NOMINATIONS, PROMOTIONS, DÉPARTS

**Isabelle Gorce, nouvelle présidente du TGI de Marseille**



Après le départ de Jean-Michel Malatrasi pour la Cour d'Appel de Dijon, c'est Isabelle Gorce qui a été nommée présidente du TGI de Marseille.

Elle sera installée le 9 décembre en présence de Jean-Jacques Urvoas, garde des Sceaux.

À 54 ans, M<sup>me</sup> Gorce a réalisé la plus grande partie au ministère de la justice à travailler avec l'administration pénitentiaire où elle a été chargée de créer des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Elle a également été vice-présidente du tribunal de Paris puis conseillère référendaire à la Cour de Cassation, et présidente du TGI de Troyes.

**Le commissaire Gazan, nouveau DDA de la police aux frontières**

Le commissaire Jean Gazan a été installé à l'aéroport de Nice dans ses nouvelles fonctions de directeur départemental-adjoint de la Police aux Frontières (PAF) et de chef du service de la PAF aéroportuaire. Une prise de poste qui intervient après la disparition tragique dans l'attentat du 14 juillet de l'ancien titulaire du poste, le commissaire Emmanuel Grout.

Le préfet Adolphe Colrat, Jean-Philippe Nahon, directeur départemental de la PAF, et Pierre Le Conte des Floris, directeur zonal adjoint de la Police aux Frontières, assistaient à cette cérémonie.

**MEDIAN : Nouveaux arrivants à la filiale américaine**

MEDIAN Technologies, éditeur de logiciels pour l'imagerie



Jeanne Hecht



Nicolas Campbell

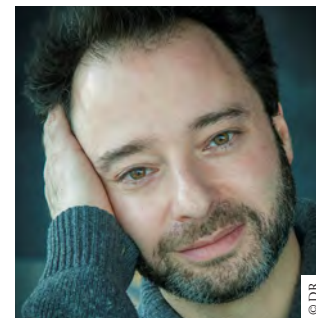
médicale basé à Sophia, annonce la nomination de Jeanne Hecht (MBA et Bachelor en sciences, Université du Michigan) au poste de "chief operating officer". Et celle de Nicholas Campbell (Bachelor of Science de l'université de Wolverhampton, MBA de la Business School de l'Université de Plymouth) comme "chief commercial officer".

Les nouveaux promus rejoignent l'équipe de direction et seront en poste aux USA.

Créée en 2002, MEDIAN Technologies possède une filiale américaine. D'envergure mondiale, la société participe à des projets en Asie, en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, ainsi qu'en Australie. Elle est labellisée "Entreprise innovante" par BPI Financement et est cotée sur Alternext d'Euronext Paris.

**Benjamin Levy prend la tête de l'ORPACA**

Révélation musicale 2005, prix jeune talent de l'ADAMI en 2008, Benjamin Levy a été nommé à la tête de l'orchestre ORPACA. Il remplace à la baguette le chef Wolfgang Doerner. Formé aux CNSM de Lyon (1<sup>er</sup> Prix de percussion) et de Paris (Prix d'analyse et classe de direction d'orchestre), il a étudié à l'American Academy of Conducting d'Aspen (États-Unis) et à l'Academia Chigiana de Sienne. Il a été l'assistant de Marc Minkowski (Opéra de Paris, Oper Leipzig, Festival de Salzbourg) et a été chef-assistant des deux orchestres de la Radio Néerlandaise. Il est le fondateur de l'orchestre de chambre Pelléas avec qui il a donné de nombreux concerts en France et en Europe. Il donnera son premier concert avec l'ORPACA le 13 janvier au Palais des Festivals.



Benjamin Levy

# FUSION : LA BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE UN NOUVEAU GÉANT RÉGIONAL

La Banque Populaire de la Côte d'Azur (BPCA), la Banque Populaire Provençale et Corse et la Banque Chaix ne font plus qu'une. Depuis le 22 novembre, elles ont fusionné et sont désormais devenues la Banque Populaire Méditerranée.

Cette fusion a été réalisée en neuf mois avec l'ambition de "créer une grande banque régionale, disposant d'une solidité financière capable de libérer de nouvelles forces de développement pour ses clients, particuliers et professionnels" a commenté hier en conférence de presse tenue à Nice l'Arénas Michel Hillmeyer, président de cette nouvelle entité.

Pour les usagers, concrètement, rien ne changera dans l'usage quotidien de leur banque <sup>(1)</sup>. Sauf que la nouvelle BPM pèsera plus lourd dans l'économie régionale avec ses 2 800 collaborateurs, 520 000 clients dont 5 000 entreprises et 65 000 professionnels, 244 agences et un chiffre d'affaires



Christophe Bosson et Michel Hillmeyer sont aux commandes de la nouvelle Banque Populaire Méditerranée.

fares de près de 400 M€. Socialement, cette fusion entraînera inévitablement des économies de postes. 270 seront ainsi supprimés sur trois ans, sans aucun licenciement sec ni mutation autoritaire promet le directeur général Christophe Bosson. La pyramide des âges est favorable à

des départs en douceur.

"Ce rapprochement intervient à une période où toutes les banques constatent un changement du comportement de la clientèle, plus exigeante et moins fidèle, et où l'activité concurrentielle est croissante avec l'arrivée de nouveaux opérateurs de type Uber. Mais nous avons

des atouts : une zone d'activité de 6 millions d'habitants, une économie porteuse avec 6 Giga €, des métropoles attractives et un tissu de 400 000 entreprises".

Un terrain très favorable donc pour Christophe Bosson, qui entend favoriser la gestion participative de ce grand paquebot, en associant pleinement le personnel dans cette traversée.

Le plus difficile sera finalement l'harmonisation informatique des trois banques qui, de ce seul point de vue, ne seront réellement fusionnées qu'en juin 2017.

Quant à la gouvernance, elle sera assurée à équité entre Nice qui en est le siège social, Marseille et Avignon, des sites centraux.

J.-M. CHEVALIER

(1). Seul l'identifiant code établissement est modifié sur le RIB.

## VENI, VIDI... VITE DIT !

**CCI-06** : Jean-Pierre Savarino a rendu un hommage à l'action de son prédécesseur "qui a su négocier le virage imposé par les contraintes budgétaires et fiscales et qui nous laisse une CCI en bonne santé financière et riche de grands projets comme le Campus universitaire". Bernard Kleynhoff peut partir siéger serein à la CCIR de Marseille.

**PRIMAIRES** : si Nicolas Sarkozy n'est pas arrivé en tête à Nice dimanche dernier, ce n'est pas la faute de Christian Estrosi, qui a beaucoup mouillé la chemise pour l'ancien président pendant la campagne, allant jusqu'à envoyer une lettre aux électeurs pour vanter les mérites du "meilleur candidat" selon lui. Ça n'a pas été suffisant...

**COVOITURAGE** : Plusieurs clubs d'entreprises du département ont décidé de faciliter le covoiturage à leurs employés. À la CCI, lors de la présentation de Wever, le "Blablacar" azuréen, Pascal Nicoletti s'est pris à rêver du jour où les covoituteurs auront aussi le droit de rouler

sur la bande d'arrêt d'urgence et où l'A8 sera équipée de barrières optiques pour fluidifier le trafic...

**À VÉLO** : Jean-Pierre Mascarelli, conseiller départemental et maire de Bouyon, donne l'exemple en effectuant beaucoup de ses déplacements sur son vélo à assistance électrique. Une très bonne expérience, selon l'homme au nœud papillon, qui regrette toutefois une consommation excessive de sa machine dans les fortes pentes. Élu à responsabilités multiples, il est pourtant habitué à avoir la tête dans le guidon...

**OUAH !** : La commune de Villeneuve-Loubet va faire la chasse aux déjections canines. Ou plutôt aux maîtres qui oublient de ramasser les souvenirs abandonnés sur les trottoirs par leurs compagnons. Des consignes sont données à la police municipale et à la gendarmerie pour faire respecter dans toute leur rigueur les dispositions de l'article R633-6 du code pénal. Qui ne prévoit pas la peine capitale pour le chien auteur du crime, mais une

amende de 68 € pour le maître.

**SOUPE À LA GRIMACE** : Non, on ne choisit pas ses plats à la carte dans les cantines. C'est le message qu'Éric Ciotti vient de faire passer aux principaux des collèges publics. Le président du conseil départemental estime qu'une attention particulière est requise "dans un contexte particulier de hausse inédite des revendications communautaristes et religieuses (...). Si l'on veut, pour ses enfants, des habitudes alimentaires de nature confessionnelle, on fait un autre choix que la cantine publique."

**L'INSEE** s'intéresse au budget des familles en lançant une enquête auprès de 27 000 ménages. Les habitants de Villeneuve-Loubet font partie du panel des Français interrogés pour cette enquête à l'issue de laquelle on apprendra sûrement que le pouvoir d'achat a beaucoup progressé ces dix dernières années...

**CONTREFAÇONS** : Méfiez-vous des imitations et du Père Noël ! L'an passé, le vieil homme s'est fait

surprendre avec des jouets issus de la contrefaçon originaires pour la plupart d'Asie. Mais les douaniers veillent au grain et ont fait détruire 7,7 millions d'objets. Alors, pas de cadeaux... empoisonnés cette année.

**- DIGITAL** : À ceux qui doutent encore que les clients des banques peuvent se passer d'un contact "physique" en agence pour leurs grosses opérations, la Caisse d'Épargne de la Côte d'Azur répond qu'elle a attribué l'an passé 13 millions d'euros de prêts personnels souscrits directement sur internet. Et ce n'est qu'un début : demain on ira même y acheter son crédit immobilier l'Écureuil.

**- GEEK** : Justement, pour bien négocier ce virage numérique, la Caisse d'Épargne va lancer un diagnostic auprès de ses 1 800 collaborateurs pour déterminer avec chacun leur niveau digital et mettre en place des formations personnalisées.

J.-M. CHEVALIER

# CCI-06 : L'ÉQUIPE DE JEAN-PIERRE SAVARINO EN ORDRE DE MARCHÉ POUR LE NOUVEAU MANDAT



Jean-Pierre Savarino et sa dream team entament un mandat de cinq ans à la CCI de Nice Côte d'Azur.

Jean-Pierre Savarino est le 29<sup>ème</sup> président de la Chambre de commerce et d'industrie de Nice Côte d'Azur. Avec son bureau, il a été installé dans ses fonctions ce lundi lors d'une assemblée générale à laquelle le nouveau préfet des Alpes-Maritimes, Georges-François Leclerc, a assisté, ce qui a constitué sa première "sortie" officielle dans le département.

"Réussir ensemble" est la devise choisie par le remplaçant de Bernard Kleynoff. Une façon de dire qu'il est le patron, mais qu'il saura déléguer en mettant en place une nouvelle gouvernance de la CCI, plus transversale, et pilotée à la manière d'une entreprise, avec des projets, des moyens de

mise en œuvre, et des évaluations régulières.

## Des atouts, des difficultés...

"Je crois à la force du collectif sur lequel notre territoire doit pouvoir compter pour renouer avec la croissance et l'attractivité" a déclaré Jean-Pierre Savarino devant ses pairs, expliquant qu'avec la loi NOTRe la Région est devenue le chef de file des grandes orientations économiques élaborées avec les collectivités et les corps intermédiaires de l'État dont les Chambres consulaires.

"Nous devons être une mandature de co-construction avec les autres CCI de PACA (...). Notre département a de nombreux atouts : économie sur des marchés porteurs,

tissus d'entreprises innovantes, dix pôles de compétitivité, de grands projets dont l'OIN de la plaine du Var etc."

Des difficultés aussi, pointées par le nouveau président : le chômage (10,6%) légèrement supérieur à la moyenne nationale, un foncier insuffisant, des commerces de proximité fragilisés, un tissu de PME pas assez développé... "La CCI doit se réinventer pour répondre à ces défis (...). Elle doit être transparente, éthique, claire sur ses positions, avec à sa tête une gouvernance collégiale et collaborative". Il a annoncé le lancement de commissions thématiques sur le transport, le commerce, l'industrie, l'énergie, le numé-

rique, le tourisme, l'urbanisme commercial, le maritime et l'international. Pour les nouveaux élus comme pour les employés, la feuille de route sera finalisée dans le courant janvier.

## Le bureau

Vice-présidents : Pascal Nicoletti (territoire/services), Daniel Sfecci (industrie), Michel Chevillon (tourisme), Bernard Chaix (commerce), Laurent Lachkar (formation/alternance). Trésorier : Frédérique Fourquin Trésorier-adjoint : Stéphane Grech, Fabien Paul (Guichet Unique Entreprise), Anne Lechaczynski (International).

J.-M. CHEVALIER

## TOUTES PREMIÈRES ACTIONS

- **Action 1** : organisation des commissions et groupes de travail avec mise en place de commissions communes avec l'UPE pour le tourisme, l'industrie, l'international, le commerce et l'aménagement du territoire.
- **Action 2** : renforcement des soutiens aux Fédérations de commerçants avec une enveloppe de

85 000 € en décembre pour les aider dans les opérations de Noël. Mise en place d'un programme de développement du commerce de proximité en 2017 et 2018.

- **Action 3** : poursuite du programme du campus régional d'apprentissage avec le lancement de la 2<sup>ème</sup> phase du concours de maîtrise d'œuvre.

## LES "CINQ PILIERS"

Le capitaine Savarino a fixé le cap à suivre. Il repose sur ce qu'il a appelé les "cinq piliers" :

- Accompagner les entreprises dans leur croissance.
- Mettre en œuvre des actions en faveur d'un développement équitable de tous les secteurs d'activité (commerce, industrie, services).
- Poursuivre la politique d'investissement dans les ports, remporter la gestion d'autres équipements, en créer de nouveaux.
- Être le porte voix des préoccupations des chefs d'entreprises.
- Renforcer l'attractivité de la Côte d'Azur à l'international.

# INDUSTRIA : LA VITRINE DU SAVOIR-FAIRE DES ENTREPRISES AZURÉENNES



De gauche à droite : François Cutajar, Marcel Ragni, Daniel Sfecci et Jean-Pierre Savarino lors de l'inauguration d'Industria 2016.

Que le monde est petit, surtout dans les Alpes-Maritimes ! C'est le même Jean-Pierre Savarino, nouveau président de la CCI-06, qui avait porté sur les fonds baptismaux le premier Forum Industria il y a de cela quatorze ans. Alors vendredi dernier, il a pu constater avec satisfaction que cette idée de mettre en valeur les entreprises industrielles de la Côte d'Azur était vraiment bonne puisque ce rendez-vous a encore fait le plein à l'hippodrome de Cagnes-sur-Mer pour son édition 2016. Il y a même eu une trentaine de sociétés qui n'ont pu être accueillies, faute de place...

## Le secteur a bien résisté à la crise

En recevant les visiteurs, Daniel Sfecci, président de l'APPIM, s'est plu à souligner que les exposants présents sont des gens "performants et engagés, représentatifs du savoir-faire industriel sur la Côte d'Azur qui va des activités traditionnelles à la haute technologie".

Un salon qui aussi permet de faire du business et dont les effets bénéfiques vont se prolonger pendant toute l'année pour les entreprises présentes.

"L'industrie de notre département a bien traversé les moments difficiles qu'a connus notre économie" a noté le président de l'APPIM. "Nous resterons une force de propositions pour développer nos territoires" a-t-il promis.

De son côté, Jean-Pierre Savarino a assuré l'industrie du soutien de la CCI au cours des cinq années de son nouveau mandat. "C'est un secteur qui représente 4 000 entreprises et 35 000 salariés, sans compter les emplois induits dans les services. On veut continuer à apporter des projets high tech, développer nos partenariats financiers avec la Région et l'Europe pour attirer de nouvelles sociétés dans notre département".

Si les sociétés présentes ont profité de ce rendez-vous pour faire du business, les chefs

d'entreprises et cadres qui ont si souvent le nez "dans le guidon" ont pu assister à des conférences fort intéressantes sur l'industrie, la R&D, et tous les sujets qui permettent de rester en course dans le peloton de tête.

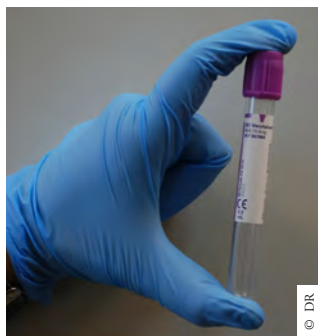
## L'avenir, c'est ici et maintenant

Ainsi Pascal Flamand, président du club Telecom Valley, a expliqué que le marché des objets connectés va s'envoler dans les toutes prochaines années et que nous avons ici toutes les compétences pour l'aborder dans de bonnes conditions, sans avoir à faire sous-traiter ou construire en Chine. Il a cité l'exemple de la voiture connectée, un secteur où la France est en avance et vend même ses produits aux grands constructeurs américains.

"Nous avons ici la chaîne complète. Alors collaborons et travaillons ensemble".

Jean-Michel CHEVALIER

# IMPORT-EXPORT : 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE DÉCEVANT



La chimie a bien exporté au 3<sup>ème</sup> trimestre.

Situation contrastée pour les imports/exports de l'économie française qui accusent au troisième trimestre un nouveau déficit de - 2,3 milliards €, soit - 13,1 milliards depuis le début de l'année selon les comptes des Douanes.

Les exportations se sont légèrement redressées (+0,6 %) grâce à la bonne tenue des livraisons aéronautiques, mais aussi celles de la chimie, des machines et des automobiles qui ont profité

du regain d'activité général en Europe.

Mais ces bons résultats sont gâchés par le secteur agricole qui marque le pas en raison d'une mauvaise récolte de céréales cette année (sécheresse), et par le recul plus conjoncturel de l'export des bateaux qui plonge logiquement après une période exceptionnelle de livraisons au printemps et en été.

Sur la même période, les Douanes notent « une croissance

relativement robuste » des importations (+2,4 %), avec la reprise des achats d'hydrocarbures, de véhicules et d'aéronautique, et par le raffermissement de la consommation des ménages français (pharmacie, bijoux, téléphone).

En définitive, le creusement du déficit commercial s'explique autant par l'alourdissement de la facture énergétique que par la dégradation du solde manufacturier.

# MÉDICAL : LE COMBAT DE CORINNE TREGER POUR LANCER UN VACCIN CONTRE LE SIDA

La start-up Biosantech fait beaucoup parler d'elle dans le monde de la recherche médicale. Basée à Sophia-Antipolis, cette société atypique travaille sur un candidat vaccin thérapeutique contre le sida. Dans le but d'obtenir une autorisation temporaire d'utilisation qui permettra une vaccination à l'hôpital, la Tat Oyi, principe actif du vaccin, a été découverte par le docteur Erwann Loret, chercheur au CNRS à Marseille. Essuyant des critiques d'une partie de la communauté médicale, le chercheur est soutenu et financé par Biosantech SA et son PDG, Corinne Treger.

Après des études de médecine puis de kiné, cette native de Marseille a créé une gamme de cosmétiques avant d'épouser, en 1991, Roger Treger, patron d'Interchemical, grande société privée pharmaceutique, et de Biosantech, qui devait décoller en 2012. "J'ai travaillé dix ans avec mon mari, j'ai appris avec lui en écoutant" raconte cette femme dynamique.

## "Aller jusqu'au bout"

Corinne Treger prend alors les rênes de Biosantech. "Je n'avais aucune vocation à diriger une



Corinne Treger veut aller au bout du projet de vaccin contre le sida.

entreprise. Biosantech est une société qui n'a pas de salarié, mais des prestataires de services pour la validation de sa recherche. Il y a plusieurs années, j'ai eu l'idée de soutenir le docteur Loret. Il avait testé un vaccin contre le sida sur des macaques et avait réussi à guérir l'un d'eux. Sa publication est restée ignorée par la communauté scientifique, malgré des résultats parus dans des revues scientifiques. Le docteur Loret ne fait pas partie de leurs chapelles. Il a été mis de côté et ils ont fait en sorte que le projet ne sorte ja-

mais. Nous avons cherché des financements pendant deux ans et nous avons sauvé Erwann qui était en pleine déconfiture". Ayant obtenu une autorisation de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé), le candidat vaccin du docteur Loret a réussi les deux premières phases de l'essai clinique sur des malades - la phase 1 (tolérance du produit sur les malades) et la phase 2a (trouver une dose efficace). "Nous allons attendre la réponse de l'ANSM pour démarrer la

phase 2b d'ici la fin de l'année. Je pense que fin 2017, début 2018, la phase 3 consistera en des doses de vaccin sous ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation) pour les hôpitaux uniquement", espère Corinne Treger qui croit fermement à son projet : "Je ne lâche pas, c'est une question de principe. Parfois, c'est très lourd, mais je me dois d'aller au bout pour les malades dont je reçois les mails d'appel à l'aide et qui attendent beaucoup de ce projet".

Pierre BROUARD

# LOI MACRON : ELLE MONTE AU CRÉNEAU

On peut être élu de la République et voter les lois. On peut être de la même famille politique et pas forcément être d'accord avec le gouvernement. C'est la position de Joëlle Huillier, député (PS) de l'Isère, qui est intervenue à plusieurs reprises à l'Assemblée et en commissions sur la publicité légale des mutations de fonds de commerce dans les journaux habilités.

Une publicité qui pouvait être supprimée dans le cadre de la loi (Macron) pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

"Selon les professionnels de la presse économique, cette mesure va entraîner de graves conséquences pour le secteur, déjà fragilisé, no-



La députée Joëlle Huillier.

tamment une perte significative de chiffre d'affaires et une réduction des effectifs des titres" a plaidé la députée. « L'absence de cette publicité légale remettrait en cause la transparence et l'information économique et commerciale. Elle

entraînerait un allongement de la durée des formalités légales, à l'opposé de l'objectif initialement recherché »

Joëlle Huillier a été entendue. La loi n° 2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias, dite Loi Bloche, vient d'être définitivement publiée au Journal Officiel.

Son article 21 rétablit la publicité légale des mutations de fonds de commerce dans les journaux d'annonces légales à partir du 15 novembre.

**Les Petites Affiches des AM sont à votre disposition pour tout renseignement au 04 93 80 72 72**

## ENTREPRENANTES !

### Les femmes de 45 pays prêtes à lancer leur propre business

Selon un sondage GFK réalisé auprès de 50 841 femmes de 45 pays, 45% des femmes souhaitent être professionnellement indépendantes et une sur trois veut créer son propre business. Pour la France, même tendance avec une femme sur trois qui est prête à tenter l'aventure. En terme de compétence, 44% des femmes interrogées se jugent bien armées et 54% sont prêtes à faire face à la pression sociale ou aux résistances de l'entourage. Enfin, huit femmes sur dix ont une vision positive de l'entreprise et voient en elle un moyen d'émancipation et d'indépendance.

## &gt;&gt; MARCHÉS PUBLICS

# OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES POUR LES ENTREPRISES

## SAINT JEAN CAP FERRAT : Des logements à la place de l'agence postale

La commune envisage de réaliser un projet d'aménagement urbain, qui pourra se traduire par la création de logements sociaux et d'un centre médical, notamment sur un terrain de 831 m<sup>2</sup> occupé par l'agence postale, que la Poste envisage de fermer (la commune ayant décidé de mettre en place une agence postale communale afin de maintenir ce service). Reste à s'entendre avec la Poste, qui envisage, sur ce terrain qui lui appartient, de construire et vendre des logements de luxe.



Conseil municipal du 27 octobre 2016

Logements sociaux ou luxueux : telle est la question (photo d'illustration)

### SAINT ETIENNE DE TINÉE

#### 17 010 € pour la sécurisation des écoles

Dans le cadre du projet de sécurisation des écoles du village et d'Auron, sont prévus la mise en place d'une vidéo protection, la confection d'un portail et portillon à Auron et d'une grille de fenêtre à l'école du village, d'une alarme sonore. Le montant total de l'investissement est de 17 010 € HT.

Conseil municipal du 4 novembre 2016

### Travaux de réhabilitation du chalet

La ville de Saint-Jean-Cap-Ferrat est propriétaire d'un chalet à Saint-Etienne-de-Tinée. Laisse à l'abandon, à l'état de ruine, ce bâtiment va bénéficier de travaux de réhabilitation afin de pouvoir le louer aux Saint-Jeannois à des tarifs préférentiels.

Conseil municipal de Saint-Jean-Cap-Ferrat, 27 octobre 2016

### GOURDON

#### 3,72 M€ pour une nouvelle école

La commune souhaitait réaliser des travaux de réaménagement d'un bâtiment existant

désaffecté au 80 chemin du Figueret au Pont-du-Loup afin de le transformer en une école maternelle. Mais ce bâtiment, qui a servi d'école en 1933, de moulin, de restaurant ne peut être réaménagé aux normes actuelles, compte tenu de sa vétusté, de l'exiguïté de la cour et de ses locaux, de par sa structure défectueuse et de par sa proximité d'une voie routière à fort trafic.

Aussi, il faudra procéder non à la réhabilitation de ce bâtiment mais à la construction d'une nouvelle école maternelle au Pont-du-Loup de 4 classes pour une surface utile de 550M<sup>2</sup>, d'un parc de stationnement en infrastructure de 25 places et les abords dont une aire de retournement. Un investissement de 3,72 M€ TTC.

Conseil municipal, 8 novembre 2016

### COARAZE

#### 60 000 € pour la création d'un lien fibre optique

La municipalité va faire réaliser des travaux de création d'un lien fibre optique entre Bendejun et le NRAZO de Coaraze. Un investissement estimé 60 000 €.

Conseil municipal, 14 novembre 2016

### LE BROC

#### 55 000 € pour un terrain multisports

Le terrain de tennis situé en contrebas du stade de foot a besoin d'être réhabilité. Un terrain multisports va être installé sur ce site. Un investissement de 55 000 € HT.

Conseil municipal, 7 novembre 2016

### MOUANS SARTOUX

#### Réalisation de 29 logements

Logis Familial prévoit la réalisation de 29 logements locatifs sociaux résidence Flora Tristan et Paul Gauguin, au 568 avenue de Grasse.

Conseil communautaire, Communauté d'agglomération Pays de Grasse, 10 novembre 2016

Retrouvez le prévisionnel complet  
des futurs appels d'offre  
Utilisez ce FLASHCODE



Les **Entrepreneariales**  
Association des dirigeants d'entreprise

Stands n°22-23

**L'ENTREPRISE  
AU FÉMININ**

Allianz Riviera  
STADE DE NICE

**Pétites Affiches**  
DES AIDES - HABITAGES

JEUDI  
1  
DEC  
2016

www.entrepreneariales.com

ORGANISÉ PAR  
upe06

EN PARTENARIAT AVEC  
MÉTROPOLIS

## NOS ÉCHOS

## CANNES - COMMERCE

## Le Mapiç a fait le plein

Satisfaction des organisateurs du Mapiç de Cannes qui a vu la participation de 8 500 visiteurs et acteurs venant de 80 pays. Outre le commerce international, cette 22<sup>ème</sup> édition s'est intéressée à l'articulation du commerce entre centre ville et périphérie. La ministre du commerce, Martine Primville est venue soutenir les élus locaux qui veulent lutter contre la désertification commerciale (déjà très avancée) dans les centres urbains.

## VIOLENCE - FEMMES

## Plus de coopération ville région contre les violences

Nora Preziosi, conseillère régionale en charge du droit des femmes, est venue visiter les équipements municipaux niçois dédiés aux femmes victimes de violences. Parmi ces structures, le centre d'accueil de jour l'Abri Côtier, le centre d'hébergement et de réinsertion sociale, les deux appartements loués pour un hébergement temporaire, etc. Elle a également visité les équipements municipaux niçois dédiés aux femmes victimes de violences. Cette visite doit se prolonger par une collaboration accrue entre la ville de Nice et la région.

## MONTAGNE - SPORTS D'HIVER

## Les Écoles de ski internationales débarquent à Isola 2000

Les Écoles de Ski Internationales (ESI) annoncent leur nouvelle implantation cet hiver dans trois nouvelles stations françaises, dont Isola. Les ESI comptent désormais 98 écoles, dont 88 en France, toutes agréées par le Ministère des Sports Renseignements : [www.esi-ski.com](http://www.esi-ski.com)

## BÂTIMENT - NORMES

## Promotelec délivrera le label performance environnementale

Promotelec Services a signé avec les ministères du logement et de l'environnement la convention "Performance Environnementale des Bâtiments Neufs". Promotelec délivrera le futur label d'État aux maîtres d'ouvrage qui souhaitent s'inscrire dans cette expérimentation associée ou pas à une certification qualité globale du bâtiment. Rens. : [www.promotelec-services.com](http://www.promotelec-services.com).

## REVENUS : PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE VOTÉ



C'est fait : l'Assemblée a voté dans la douleur - il a fallu s'y reprendre à deux fois - l'adoption du prélèvement à la source des impôts sur le revenu. Qui devrait donc entrer en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

À moins qu'une nouvelle majorité, issue des présidentielles et législatives à venir, n'en décide autrement...

Plusieurs candidats de la primaire ont en effet promis l'abrogation de cette disposition qui serait alors morte-née, même si techniquement Bercy annonce que "tout est prêt".

Les employeurs seront donc chargés en temps réel de retenir

chaque mois l'impôt de leurs salariés sur les bulletins de paie. Un dispositif déjà en usage dans de nombreux pays européens, y compris ceux gérés par des libéraux.... Sont aussi concernés les revenus des professions indépendantes et les pensions de retraite. Pour les salariés qui auraient des pudeurs et qui ne voudraient pas que leurs employeurs connaissent leur taux réel d'imposition, la loi prévoit la possibilité d'opter pour un taux standard. Auquel cas, l'intégralité des revenus ne sera pas déclarée par l'employeur et le contribuable devra ensuite régulariser sa situation.

## ANTIBES RENFORCE SA VIDÉOSURVEILLANCE

La circulation, le stationnement et la sécurité : les trois raisons qui ont poussé Antibes à renforcer son réseau de vidéosurveillance qui comprend déjà 82 caméras installées dans la cité de Vauban et sur Juan-les-Pins.

La Ville a donc décidé la mise en service de dix caméras supplémentaires, qui seront instal-



lées dans les quartiers pour la surveillance et la régulation du trafic routier, et sur des points demandant plus d'attention. Comme les berges de la Brague, le cours d'eau traversant le secteur de Marineland, qui a dramatiquement débordé en octobre 2015, ou encore le bassin de rétention d'eau pluviale de Saint-Claude et les abords de la gare de Biot. Tout "numérique", ces caméras permettent depuis le centre de supervision de la police municipale une surveillance nocturne. En particulier, les policiers peuvent relever les numéros d'immatriculation des voitures, ce qui a déjà permis de résoudre plusieurs enquêtes.

## NOS ÉCHOS

## CLUB BUSINESS 06 - DÉJEUNER

## Philippe Renaudi invité

Dans le cadre de la journée "Les Entrepreneurs" le Club Business Territoire de Nice Côte d'Azur organise son déjeuner mensuel. Invité: Philippe RENAUDI, Président de l'UPE 06. Stade Allianz Riviera - Salon Azur. Jeudi 1er décembre. Réservation obligatoire.

## JUSTICE - RACISME

## + 34% en trois ans

7 251 affaires pour des infractions liées à la religion ou l'origine de la victime ont été traitées par les parquets l'an passé, contre 5 397 en 2013. Soit une augmentation de + 34% sur trois ans..

## SOCIÉTÉ - VIE

## L'espérance de vie continue de progresser

Bonne nouvelle sauf... pour les caisses de retraite.

L'espérance de vie continue de progresser selon une étude menée sur 188 pays et publiée dans la revue The Lancet.

En France, elle est de 84,9 ans pour les femmes et de 78,4 ans pour les hommes. Nous sommes donc le 7<sup>ème</sup> dans le monde, loin derrière le Japon mais aussi loin devant le Lesotho qui occupe la dernière place avec 42 ans.

## NICE - ÉQUIPEMENT

## Une nouvelle cuisine centrale en projet

La ville de Nice va se doter d'une nouvelle cuisine centrale pour faire face à une demande en constante augmentation après la reprise en régie de la restauration scolaire il y a cinq ans. Ce futur équipement desservira les 99 cantines installées dans les écoles des différents quartiers de la ville.

## ENSEIGNEMENT - SKEMA

## Des bourses pour les hauts profils

Pour soutenir le développement du recrutement d'étudiants internationaux de haut niveau, SKEMA a mis en place des bourses d'excellence pour des hauts profils venus du monde entier à hauteur de 250 000€ par an. Une cinquantaine d'étudiants vont pouvoir en bénéficier.

# ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

reçues jusqu'au jeudi 11 heures 30.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

163728

## DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

### COMMUNE D'ANTIBES - JUAN LES PINS

#### 2<sup>ÈME</sup> AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME « ZAC MARENDALACAN »

Le public est informé que par Arrêté en date du 04 Octobre 2016, le Maire de la Commune d'ANTIBES JUAN-LES-PINS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la procédure de Déclaration de Projet engagée sur la ZAC MARENDALACAN valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 mai 2011.

L'enquête publique se déroulera :

**11 Boulevard Gustave Chancel - Direction Développement Urbain - 1<sup>er</sup> étage - 06600 ANTIBES, du 21 Novembre au 23 Décembre 2016 inclus**

L'accueil s'effectuera du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 & de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 le vendredi 23 décembre 2016.

Le dossier d'enquête ainsi que le registre destiné à recevoir les observations formulées par le public pourront être consultés sur place par toute personne intéressée pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le dossier d'enquête sera également accessible sur le site de la Ville d'ANTIBES [www.antibes-juanlespins.com](http://www.antibes-juanlespins.com)

M. Alfred MARTINEZ, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur Titulaire, ou son Suppléant, M. Jean-Marc GUSTAVE, si-

géra à l'accueil de la Direction Développement Urbain à l'adresse ci-dessus indiquée, pour recevoir le public les :

- **Lundi 21 Novembre 2016 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

- **Mercredi 7 Décembre 2016 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

- **Vendredi 23 Décembre 2016 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur qui les joindra au registre, et ce avant la fin du délai de l'enquête soit le **23 Décembre 2016 inclus**, par courriel à [enquetemarendalacan@ville-antibes.fr](mailto:enquetemarendalacan@ville-antibes.fr) ou par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur - D. D. U. - Service Atelier Projets Urbains - Enquête publique relative à la Déclaration de Projet Marendalacan. Mairie d'ANTIBES - 22 cours Masséna - 06600 ANTIBES.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par M. le Commissaire-Enquêteur qui transmettra à Monsieur le Maire de la Commune d'ANTIBES JUAN-LES-PINS son rapport et ses conclusions motivées dans le délai d'un mois.

163729

## SCP GUASTELLA & Associés

Avocats au Barreau de NICE

17, boulevard Dubouchage 06000 NICE

Par ASSP du 28/10/2016 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : MAXIRICHE

**FORME** : Société Civile Immobilière

**CAPITAL** : 1.000 €

**SIÈGE** : 3 Promenade de la Plage 06800 CAGNES SUR MER

**OBJET** : - L'acquisition de tous immeubles et de tous terrains et notamment d'un local commercial en rez-de-chaussée dans un immeuble dénommé « Le Chantilly », sis 3 Promenade de la Plage 06800 CAGNES SUR MER ; - L'administration et l'exploitation par location ou autrement des biens sus désignés ; - L'entretien et éventuellement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, à la condition que ces opérations ne modifient pas le caractère essentiellement civil de la Société.

**GÉRANTE** : Mme Sandrine COURSOL, sis 13 rue des Jonquilles 06800 CAGNES SUR MER.

**DURÉE** : 98 ans.

**EXERCICE DU DROIT DE VOTE** : Chaque part sociale donne droit dans les bénéfices et dans l'actif social à une part nette proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque part sociale donne droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives, chaque part sociale donne droit à une voix, chaque Associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales. Sans limitation. Tout Associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou d'être représenté par un autre Associé de son choix.

**AGREMENT** : Les cessions de parts sociales autres que celles réalisées entre Associés sont soumises à l'agrément des Associés et du Gérant.

**IMMATRICULATION** : RCS d'ANTIBES.

163738

## SCI DE TERRADE

Société Civile Immobilière

Au capital de 15.244,90 €uros

Siège social : 18, rue Rossini

06000 NICE

RCS : NICE D 443 960 364

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 02/01/2016 les Associés ont décidé :

- La nomination de Mme Marie-Jeanne THOMAS CLOUTE demeurant 11 Bd Gambetta 06000 NICE, en qualité de nouvelle Gérante, à compter du 02/01/2016, pour une durée indéterminée, en remplacement de Mme Alexandra CLOUTE, Gérante démissionnaire.

163797

## SCI IMMOBILIERE MARSONICE

Société civile

Au capital de 1.524,49 €uros

Siège social : 41 Avenue de la Source 94130 NOGENT SUR MARNE

388 581 514 RCS CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/10/2016, il a été :

- Pris acte du décès de Monsieur MARSAUX François, Co-Gérant ;

- Décidé de transférer le siège social au 134 Avenue Marc Moschetti 06700 SAINT LAURENT DU VAR ;

- Décidé de nommer en qualité de Co-Gérant, Madame MARSAUX Claire, demeurant 40 Avenue Charles V - 94130 NOGENT-SUR-MARNE.

La durée reste fixée jusqu'au 14/09/2091.

L'objet demeure : La propriété de tous biens immobiliers et notamment de locaux commerciaux situés à NICE (Alpes Maritimes) 2 rue Arson, leur administration et leur exploitation par bail location ou autrement leur mise en valeur par l'exécution de tous travaux et l'édification de toutes constructions.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'ANTIBES.

163758

## HOLDING PATRIMOINE GREGORY BAC

Société civile

Au capital de 307.400 €uros

Siège social : 43 Avenue Rapp

75007 PARIS

509 537 395 RCS PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2016, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 43 Avenue Rapp, 75007 PARIS au 261 Chemin des Colls - 06250 MOUGINS à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'Article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 509 537 395 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de CANNES.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 22 décembre 2008, a pour objet social : Etude conception mise en place et suivi de toutes stratégies d'investissement notamment prise en contrôle et de participations dans toutes Sociétés, la gestion et l'administration de portefeuilles de titres et un capital de 307.400 €uros composé à concurrence de 100 €uros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 307.300 €uros au moyen de l'apport en nature effectué par Monsieur Grégory EHRMANN également Gérant de cette Société.

Pour avis, La Gérance.

163746

**COMPLEMENTAIRE** à l'annonce 163278 parue le 13/10/2016 dans le présent journal concernant la CLOTURE DE LIQUIDATION de la SCP LES CANARIS : par AGE du 07/11/2016 les Associés de la SCP LES CANARIS ont confirmé la clôture des opérations de liquidation, ont donné quitus de sa gestion à la Liquidatrice et l'ont déchargé de son mandat.

163736

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NICE en date du 10/11/2016, il a été constitué une Société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : LEFT RIGHT

**Siège social** : 20 rue Soleau, NICE (Alpes Maritimes)

**Objet** : Régie commerciale en communication, agence de publicité;

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

**Capital** : 1.000 €uros

**Gérance** : Monsieur Romain PEAN, demeurant 20 rue Soleau, NICE (Alpes Maritimes),

**Immatriculation** : RCS de Nice

Pour avis, le Gérant.

163727

Par ASSP du 16/11/2016 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : SCI. **Dénomination** : SCCV NOVAE - **Enseigne Commerciale** : NOVAE - **Capital** : 1.000 €, apport en numéraire. **Siège** : 444 route de Grasse, 06140 VENCE. **Objet** : L'acquisition d'un terrain au 77 et 79 rue Parmentier à MONTREUIL (93) la construction sur ce terrain d'immeuble à usage d'habitation et commercial ; la vente en totalité ou partielle, des immeubles construits, avant ou après achèvement. **Gérant** : M. Jean Louis GAUTHIER sis à 444 route de Grasse, 06140 VENCE. **Cessions de part** : Librement cessibles. **Durée** : 99 ans à compter de son inscription au RCS de GRASSE.

163747

**RECTIFICATIF** à l'annonce N°163700 parue le 17 novembre 2016, concernant la Société LA BADIANE - forme SARLCV - siège social : 101, route de Saint Antoine - 06200 NICE - Capital initial : 2.000 € - Capital minimum autorisé : 200 € - Gérance Monsieur Daniel BOCCHINO - Immatriculation au RCS de NICE, lire : Par acte SSP du 04/11/2016 en lieu et place de 07/11/2016.

163825



## COMMUNE DU ROURET

**AVIS DE MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**MARCHÉ DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS**
**1. Identification du pouvoir adjudicateur**

Commune du ROURET - Hôtel de Ville /  
Allée des Anciens Combattants (France)  
Téléphone : 06 03 49 04 44

**Adresse Internet du Pouvoir Adjudicateur :** [dgs@mairie-lerouret.fr](mailto:dgs@mairie-lerouret.fr)

**Adresse Internet du profil d'acheteur :**  
[www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

**2. Procédure de passation**

Marché à procédure adaptée en application des textes suivants :

- Article 42-2 de l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics

- Articles 27 et 28 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'Accord sur les Marchés Publics (A.M.P.)

Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres Pouvoir Adjudicateur.

**3. Objet du marché et caractéristiques principales**

Le marché rentre dans le cadre des Marchés Publics de services spécifiques dont le régime de procédure est fixé par l'Article 28 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Il a pour objet la fourniture de services :  
- De téléphonie fixe (nomenclature Européenne CPC : 75211, CPV : 64210000-1)  
- De téléphonie et de transport de données mobiles (nomenclature Européenne : CPC 75213, CPV : 64212000-5)

- D'accès à internet (nomenclature Européenne : CPC : 75232, CPV : 64216000-3)  
Le marché porte sur 1 lot unique.

Conformément à l'Article 58 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016, il est précisé que les variantes ne sont pas acceptées pour aucun des lots composant le marché.

**4. Conditions de participation****4-1 : Sélection des candidats**

L'examen des candidatures par le Pouvoir Adjudicateur s'opère en respect de l'Article 51-I de l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et des Articles 44 et 48 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché sera attribué, soit à un titulaire unique, soit à un groupement d'entreprises conjoint dont le mandataire sera solidaire, soit à un groupement d'entreprises solidaires.

En vertu de l'Article 45-V du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

De même, un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément à l'Article 55 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016, ne seront pas admis à participer à la suite de la procédure :

- Les dossiers de candidatures pour lesquels il aura été constaté que des pièces ou informations, dont la présentation était

réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes.

- Les candidatures non-conformes à l'objet du marché.

- Les candidatures ne présentant pas une aptitude à exercer l'activité professionnelle, ne disposant pas des capacités économiques et financières ainsi que techniques et professionnelles suffisantes jugées au regard des éléments réclamés dans le présent avis.

Il est précisé que l'absence de références relatives à l'exécution de marchés de même nature ne pourra justifier l'élimination d'un candidat.

Au titre de l'examen des candidatures, il appartient aux candidats de fournir les éléments suivants :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux Articles 45 et 48 de l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015, des Articles 48-1-1° et 51-IV du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Lettre de candidature (qui n'a plus à être signée) (ou DC1 dernière version recommandée) ;

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux Articles 45 et 48 de l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard du respect des Articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (Article 48-1-1° du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016).

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'Article 44-III du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

- Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.

Les renseignements concernant les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise tels que prévus à l'Article 44-IV du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres

opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le Pouvoir Adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour les entreprises et Sociétés nouvellement créées, les candidats pourront fournir, comme « preuve par équivalence », tous les éléments susceptibles de permettre d'apprécier leurs moyens (humains, techniques, financiers) pour assurer les prestations. Le Pouvoir Adjudicateur appréciera le caractère suffisant ou non des documents présentés.

**4-2 : Examen des offres**

Les offres seront jugées en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Prix des offres : 60%

2. Valeur technique des offres : 40%

Le processus d'analyse est décrit au sein du règlement de consultation.

**5. Retrait des dossiers de consultation/modalités de remise des offres**

Le dossier de consultation pourra être retiré par les candidats, après que ceux-ci en aient passé commande par écrit ou par mail aux coordonnées mentionnées au 1er point du présent avis.

De même, conformément à l'Article 56 du Code des Marchés Publics, le dossier de consultation peut être consulté et retiré par voie dématérialisée sur le site Internet suivant : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

**Conditions et mode de paiement :** L'ensemble du dossier de consultation sera remis gratuitement aux candidats en faisant la demande.

**6. Modalités essentielles de financement et de paiement.**

Conformément aux dispositions des Articles 109 à 132 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, l'exécution financière du marché s'opérera dans les conditions suivantes :

Les prestations seront financées sur les fonds propres du budget communal.

Les sommes dues au(x) Titulaire(s) du marché et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) seront payées après service fait (c'est-à-dire après réception sans réserve des prestations faisant l'objet d'un bon de commande) dans un délai global de trente (30) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Les modalités d'application de l'Article en question sont précisées par le Décret N°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

**7. Date limite de remise des offres**  
**LE VENDREDI 23 DECEMBRE 12 HEURES**

**8. Procédure de recours**

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de NICE - 33, boulevard Franck Pilatte - 06300 NICE, Tél. : 04-92-04-13-13, courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr), Télécopieur : 04-93-55-78-31.

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Greffe du Tribunal Administratif de NICE - 33, boulevard Franck Pilatte - 06300 NICE, Tél. : 04-92-04-13-13, courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr), Télécopieur : 04-93-55-78-31.

**9. Renseignements complémentaires**

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent respectivement être obtenus après demande formulée par écrit ou par mail à l'adresse indiquée au premier point du présent avis.

Les offres devront impérativement et intégralement être rédigées en Français

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue Française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en Français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

En application de l'Article 49 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME), rédigé obligatoirement en Français, en lieu et place des documents mentionnés à l'Article 48 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/com-mande-publique>

En application de l'Article 53 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'Acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

De même, un candidat n'est pas tenu de fournir les documents et renseignements qu'il a pu déjà transmettre au Pouvoir Adjudicateur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Dans ce cadre, il appartient au candidat de préciser la procédure à laquelle il avait précédemment répondu dans laquelle les documents réclamés figurent et qu'il juge à jour par rapport à la présente consultation.

**10. Date d'envoi de l'avis à la publication**  
**Jeudi 24 novembre 2016.**

163750



## METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

## AVIS DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE

## Section I : Pouvoir adjudicateur

## I.1) NOM ET ADRESSES

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 89 98 10 00, Courriel : [dao@nicedazur.org](mailto:dao@nicedazur.org), Fax : (+33) 4 89 98 10 33, Code NUTS : FR823

## Adresse(s) internet :

## Adresse principale :

<http://www.e-marches06.fr>

## Adresse du profil acheteur :

## I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

## I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.e-marches06.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Autre adresse : Uniquement par la plateforme ou par mail à : [dgadesroutes@nicedazur.org](mailto:dgadesroutes@nicedazur.org), NICE, F, Courriel : [dao@nicedazur.org](mailto:dao@nicedazur.org), Code NUTS : FR823,

Adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <http://www.e-marches06.fr>

À l'adresse suivante : MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR - Direction des Contrats Publics / Marchés Publics, 45 rue Gioffredo, 06364, NICE Cedex 4, F, Courriel : [dao@nicedazur.org](mailto:dao@nicedazur.org), Code NUTS : FR823, Adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

## I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité Régionale ou Locale

## I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : Gestion des compétences transférées par les Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale

## Section II : Objet

## II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Travaux d'éclairage public promenade

Numéro de référence : NCA-16-0632

## II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Eclairage public

Descripteur principal : 45316110

Descripteur supplémentaire :

## II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte : La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des Articles 25, 66, 67 et 68 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. La consultation a pour objet : Travaux sur le réseau d'éclairage public de la Promenade des Anglais et des voies adjacentes équipées du même matériel.

## II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA :

## II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

## II.2) DESCRIPTION

## II.2.1) Intitulé :

## Lot n° :

## II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Eclairage public

Code CPV principal : 45316110

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 34993000

Descripteur supplémentaire :

## II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823

Lieu principal d'exécution : Territoire de la MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

II.2.4) Description des prestations : Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec bons de commande en application des Articles 78 et 80 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. Les prestations de l'accord-cadre avec bons de commande sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précise celles des prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité. L'accord-cadre est un accord-cadre avec bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur.

Les montants minimum et maximum sont :

Montant minimum HT : 166.666,67 Euros

Montant maximum HT : 833.333,33 Euros

Le délai d'exécution de l'accord-cadre avec bons de commande court à compter de la date de sa notification. La durée initiale est de 1 an(s).

## II.2.5) Critères d'attribution

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. La valeur technique / Pondération : 30

Prix :

1. Prix / Pondération : 70

## II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA :

## II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre avec bons de commande pourra faire l'objet de 3 reconduction(s) sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 an(s). La reconduction est expresse.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

## II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

## II.2.11) Information sur les options

Options : Oui

Description des options : Des modifications des marchés en cours d'exécution (Article 139 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016), et/ou des marchés complémentaires (Article 30 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016) pourront être conclus, dans le

respect des seuils de mise en concurrence visés à l'Article 42 de l'Ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics

## II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

## II.2.13) Information sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non

Identification du projet :

## II.2.14) Informations complémentaires :

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

## III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au Registre du Commerce ou de la Profession

Liste et description succincte des conditions :

- Lettre de candidature (DC1 mis à jour au 31/03/2016) ou équivalent : Elle devra être complétée.

- Déclaration du candidat individuel (DC2 mis à jour au 31/03/2016) ou équivalent : Elle devra être complétée.

- OU DUME : Le DC1 ET le DC2 peuvent être remplacés par le DUME (Document Unique de Marché Européen).

## III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Chiffres d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du Marché Public, portant au maximum sur le dernier exercice disponible en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ce chiffre d'affaire est disponible.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Oui

## III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Liste des travaux / attestations : Présentation d'une liste de travaux effectués au cours des cinq dernières années. Le soumissionnaire pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité.

- Certificats de qualification professionnelle : Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants :

- FNTF 651 - Eclairage public travaux neufs avec raccordements OU QUALIF-LEC TN2 ou supérieure. OU équivalent .

Dans ce cas, l'acheteur accepte tout

moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

## III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

## III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

## III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

Insertion par l'activité économique (cf. Art. 10 du ccap) En application de l'Article 38 de l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, il est demandé à l'entreprise retenue, quelle qu'elle soit, de proposer, pour l'exécution de l'accord-cadre avec bons de commande, une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Le nombre d'heures de travail réservé à une action d'insertion sociale professionnelle 150 heures par périodes d'exécution.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

## III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché Public Simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

## Section IV : Procédure

## IV.1) DESCRIPTION

## IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'Accord sur les Marchés Publics (AMP)

Le marché est couvert par l'Accord sur les Marchés Publics : Oui

## IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

22 décembre 2016 - 16:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :



## METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

## AVIS DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :** Français

**IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

**L'offre doit être valable jusqu'au :**  
ou **Durée en mois :** 4 (A compter de la date limite de réception des offres)

**IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres**  
**Date :** 27 décembre 2016 - 09:00 - **Lieu :** Date donnée à titre indicatif

**Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :**

**Section VI : Renseignements complémentaires**

### VI.1) RENOUELEMENT

**Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable**

**Calendrier prévisionnel de publication**

**des prochains avis :**

### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1/ Jugement des offres (cf. Article 6.1 du Rc) L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

- Le Prix : 70/100 Définition du critère : Ce critère est noté sur 20 Le prix sera jugé sur la base du montant total du DDED calculé à partir des prix figurant dans le BPU.  
- La valeur technique : 30/100 Définition du critère :

Le présent critère est noté sur 20 et affecté du coefficient pondérateur de 30%.

Il est fondé sur les éléments fournis par le soumissionnaire dans le cadre de mémoire technique.

- Sous-Critère 1 : Organisation pour la réalisation des prestations d'un chantier "exemple" - note sur 10

Le Sous-Critère 2 "Spécificité technique du matériel" est noté sur 10

En cas d'égalité de la note globale, c'est le soumissionnaire le mieux placé sur le critère majoritaire qui sera attributaire du présent accord-cadre avec bons de commande.

2/ Conditions de remise des plis (Cf Article 7 du règlement de consultation)

### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

#### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, 06359, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr), Fax : (+33) 4 93 55 78 31

### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, Place Félix Baret CS 80001, 13282, MARSEILLE Cedex 06, F, Téléphone : (+33) 4 84 35 45 54, Courriel : [catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr](mailto:catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr), Fax : (+33) 4 84 35 44 60

### VI.4.3) Introduction de recours :

**VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :** Greffe du Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, 06359, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr), Fax : (+33) 4 93 55 78 31

**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**  
18 novembre 2016

163757

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MANDELIEU LA NAPOULE en date du 17 novembre 2016 il a été constitué une Société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** BLACK TENDERS EVENTS

**SIEGE :** 9025B boulevard du Bon Puits, MANDELIEU LA NAPOULE (Alpes Maritimes)

**OBJET :** Le transport maritime de passagers, l'organisation d'événementiels nautiques

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**CAPITAL :** 45.000 €uros

**PRÉSIDENT :** Madame Emilie GILARDO, demeurant 9025B boulevard du Bon Puits, MANDELIEU LA NAPOULE (Alpes Maritimes)

**AGREMENT :** En cas de pluralité d'Associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des Associés.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout Associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'Associé, au jour de l'Assemblée, dans les comptes de titres tenus par la Société.

**IMMATRICULATION :** RCS de CANNES.  
**Pour avis, Représentant Légal.**

163763

Par ASSP du 09/11/2016, il a été constitué une SCI dénommée **SCI LEVAK - Capital :** 1.000 € - **Siège :** 79 Avenue Saint-Augustin Bât. E 06200 NICE. **Objet :** Acquisition, administration, gestion par la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, vente de tous immeubles et biens immobiliers, emprunt de toutes sommes. **Gérant :** M. Alain LEVAK 79 Avenue Saint-Augustin Bât. E 06200 NICE. **Cession de part :** Les parts sociales ne peuvent être cédées, y compris entre Associé, qu'avec l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation :** RCS NICE.

163753

## SCI RAPP 43

**SCI au capital de 5.000 €uros**

**Siège social : 43 Avenue Rapp**

**75007 PARIS**

**491 613 139 RCS PARIS**

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2016, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 43 Avenue Rapp - 75007 PARIS au 261 chemin des Colles - 06250 MOUGINS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'Article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 491 613 139 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de CANNES.

La Société, constituée pour 99 ans à compter du 25 août 2006, a pour objet social - Acquisition, administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la mise à disposition au profit de ses Associés,

- Emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires  
Son capital de 5.000 € est composé uniquement d'apports en numéraire.

- La Gérance est assurée par Monsieur Grégory EHRMANN demeurant 261 chemin des Colles - 06250 MOUGINS.

**Pour avis, La Gérance.**

163783

**Danielle GOGGIO-LASSALLE - Avocat**  
- 1 rue du Lycée 06000 NICE - Suivant décisions de l'Associé unique du 15 octobre 2016, il a été décidé de transférer à compter du 15 octobre 2016, le siège social de la SARL ALPES-MARITIMES DISTRIBUTION PEINTURE - A.M.D.P., au capital de 7.622,45 €, dont le siège social est fixé à MOUGINS 06250 - 2252 avenue du Maréchal Juin, à ANTIBES 06600 - Zone Industrielle Les Trois Moulins - 511 avenue Henri Laugier. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La Société sera radiée du RCS de CANNES et immatriculée au RCS d'ANTIBES. **Le Gérant.**

163780

## MENTON BTP

**Société à responsabilité limitée**

**Au capital de 5.000 €uros**

**Siège social : 33, boulevard Général**

**Leclerc Immeuble Le Forum**

**06240 BEAUSOLEIL**

**B 801 489 246 RCS NICE**

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/03/2016, il résulte que : Les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 17/03/2016 et sa mise en liquidation. L'Assemblée Générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Jean François ESTEBAN, demeurant 541 rue des Mourguers 30920 CODOGNAN, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. 3- Le siège de la liquidation est fixé 27 rue du Levant 30420 CALVIS-SON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE. Mention sera faite au RCS : NICE. **Pour avis.**

163784

## HTP2P

**SARL à Associé unique**

**Au capital de 5.000 € en liquidation**

**604 AV Georges Pompidou,**

**06110 LE CANNET**

**RCS CANNES N° 494 616 170**

## AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AGE du 20/11/2016, les Associés ont constaté la clôture de la liquidation de la Société.

Pris acte de la démission de Monsieur JULIEN ORIOT de ses fonctions de Liquidateur et donné quitus entier et sans réserve de sa gestion.

Dépôt des comptes de liquidation au RCS CANNES.

163787

## Danielle GOGGIO-LASSALLE - Avocat

- 1 rue du Lycée 06000 NICE - Suivant contrat de location-gérance en date à CAISSARGUES du 20 janvier 2015, la SARL ALPES-MARITIMES DISTRIBUTION PEINTURE A.M.D.P. au capital de 7.622,45 € sise à MOUGINS 06250 - 2252 avenue du Maréchal Juin, RCS CANNES 385 064 829, a donné en location gérance à la SAS PEINTURE ANTICO DIFFUSION PAD au capital de 1.000.000 € sise à CAISSARGUES 30132 - Zone Euro 2000 - 8 avenue de la Dame, RCS NIMES 408 823 102, pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour se terminer le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, un fonds de commerce « d'achat et vente en gros et détail de peintures automobiles, marines et industrielles, achat et vente de tous produits et accessoires concernant la réparation, l'entretien, la carrosserie de tous véhicules, la vente de tous outillages et articles s'y rapportant » sis à MOUGINS 06250 - 2252 avenue du Maréchal Juin. Ledit fonds de commerce sera exploité en location-gérance par la SAS PEINTURE ANTICO DIFFUSION PAD à ANTIBES 06600 - Zone Industrielle Les Trois Moulins - 511 avenue Henri Laugier, à compter du 15 octobre 2016. **Pour avis unique.**

163759

## FAÇONNABLE HOLDING SAS

**Société par actions simplifiée**

**Au capital de 95.555.000 €uros**

**Siège social : 107 Route de Canta Galet**

**06200 NICE**

**499 008 894 RCS NICE**

En date du 3/1/2016, l'Associé unique a pris acte de la démission de M. Jean-François BEAUDOUIN de ses fonctions de Président et a nommé M. Vicente CASTELLANO, domicilié The Clove Building, 4 Maguire Street, Butlers Wharf, LONDRES, SE1 2NQ, Royaume-Uni en qualité de Président. **Pour avis.**

&gt;&gt; REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

163841

**LA BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR**

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable (Art. L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit), dont le siège social est sis 457 Promenade des Anglais, 06200 NICE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE sous le numéro 955 804 448, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 006 020.

**AVIS DE DISSOLUTION**

Suivant acte sous-seing privé en date du 28 septembre 2016, la BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR a fait apport à titre de fusion à la BANQUE POPULAIRE PROVENCALE ET CORSE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable (Art. L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit), dont le siège social est sis 247 Avenue du Prado, 13008 MARSEILLE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 058 801 481, inscrite à l'ORIAS N° 07 005 622, de la totalité de son actif évalué à 5.811.185.416,32 €uros à charge pour la Société la BANQUE POPULAIRE PROVENCALE ET CORSE de payer la totalité de son passif évalué à 5.413.313.956,60 €uros.

Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31.12.2015. Il a été prévu que toutes les opérations actives et passives effectuées par la BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR entre cette date et celle de la réalisation définitive de la fusion seraient considérées comme faites pour le compte de la BANQUE POPULAIRE PROVENCALE ET CORSE.

Aux termes des Procès-Verbaux des Assemblées Générales Extraordinaires des Sociétaires de la BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR et de la BANQUE POPULAIRE PROVENCALE ET CORSE du 22 novembre 2016 :

1°/ Le projet de traité de fusion a été approuvé. La fusion est devenue définitive au 22 novembre 2016 et la BANQUE POPULAIRE PROVENCALE ET CORSE a la jouissance des biens apportés par la BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR depuis cette date.

2°/ La BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR a été dissoute de plein droit sans liquidation à la même date.

La BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

**Pour avis.**

163748

**« JEAN JO »****Société civile****Au capital de 248.949,25 €****Siège social : 3 chemin de Fontvieille - LA TURBIE (06320)****401 352 141 RCS de NICE**

Suite à l'Assemblée Générale en date du 5 octobre 2016, il a été constaté le départ de M. Jean GIANGIACOMI comme Co-Gérant suite à son décès survenu le 27 mai 2004.

163733

**VALENERGIES**

(anciennement dénommée VALSOLAR)

**SAS au capital de 40.000 €uros****ZI de l'Argile****Lotissement l'Argile III****06370 MOUANS SARTOUX****RCS de CANNES 509 355 004****REMPLACEMENT DU PRESIDENT**

Aux termes d'une délibération en date du 14 NOVEMBRE 2016 de la Société par actions simplifiée « VALENERGIES anciennement dénommée VALSOLAR » au capital de 40.000 €, dont le siège social est à 06370 MOUANS SARTOUX, Zone Industrielle de l'Argile, Lotissement l'Argile III, immatriculée au RCS de CANNES sous le numéro B 509 355 004, il ressort notamment que les Actionnaires ont : 1°) Pris acte de la démission des fonctions de Président de notre Société présentée par la Société VALINDUS dont le siège social est à 06370 MOUANS SARTOUX, ZI de l'Argile, Lotissement l'Argile III, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES sous le numéro 491.600.359, 2°) Nommé en ses lieu et place aux dites fonctions de Président, pour une durée non limitée, la Société anonyme VALFIDUS SA dont le siège social est à 42-44 avenue de la Gare L-1610 Luxembourg, LUXEMBOURG, RCS LUXEMBOURG B 159090 3°) Modifié les statuts en conséquence. Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES. **Pour avis.**

163730

**CBA****Société par actions simplifiée****Au capital de 17.578 €****Siège social :****300, Route des Crêtes****06560 VALBONNE-SOPHIA-ANTIPOLIS  
433 207 545 R.C.S. GRASSE**

Aux termes d'un Procès-Verbal des décisions en date du 19/10/2016, les Associés ont décidé de nommer en lieu et place de M. Jean-Luc NAHON, en qualité de nouveau Président, la Société BRC-Business Resort Corporation, sis 117 route d'Arlon, L-8009 Strassen (Luxembourg), Société anonyme de droit luxembourgeoise immatriculée sous le numéro B 105.405, ayant comme représentant permanent auprès de la Société CBA SAS, Monsieur Jean-Philippe DALESME demeurant 11 allée de la Colle Longue 06270 VILLENEUVE-LOUBET, pour une durée indéterminée. Les modifications seront enregistrées au RCS de GRASSE.

163756

**EXTENSION D'OBJET SOCIAL**

Aux termes d'une délibération en date du 18/10/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la SARL INTERNATIONAL LUXURY SOLUTIONS PROJECTS (ILS PROJECTS) au capital de 10.000 €uros ayant son siège social à CANNES (06400) - 7 rue d'Antibes, RCS CANNES 751 589 391 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de marchand de biens immobiliers, construction, lotissement et promotion immobilière et de modifier en conséquence l'Article 2 des statuts. **Pour avis, Le Gérant.**

163731

**DAYSY DIFFUSION****Société à responsabilité limitée****Au capital de 7.622,45 €****Siège social : 06400 CANNES****37 rue d'Antibes****332 197 706 RCS CANNES****AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE SANS LIQUIDATION**

Aux termes d'une décision en date du 10 novembre 2016, la Société JILL, Société par actions simplifiée au capital de 4.500.000 €, ayant son siège social à 38100 GRENOBLE - 17 chemin de la Poterne et étant immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le N° 529 179 384, a, en sa qualité d'Associée unique de la Société DAYSY DIFFUSION SARL, prononcé la dissolution sans liquidation de ladite Société dans les conditions de l'Article 1844-5, Alinéa 3 du Code Civil.

Les créanciers de la Société DAYSY DIFFUSION SARL peuvent former opposition à la dissolution dans les trente jours de la présente publication devant le Tribunal de Commerce de CANNES.

Cette dissolution met fin, à compter du même jour, aux fonctions de Gérant de Monsieur Christian CASTELAIN, exercées au sein de la Société DAYSY DIFFUSION SARL.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES.

**Pour avis.**

163760

**FAÇONNABLE****Société par actions simplifiée****Au capital de 60.364.022 €uros****Siège social : 107 Route de Santa Galet****06200 NICE****443 457 858 RCS NICE**

En date du 3/11/2016, le Comité de Surveillance a pris acte de la fin des fonctions de Président de M. Moustapha EL SOLH et a nommé M. Andrés LOPEZ, domicilié Carretera Laureà Miro 403-405-08980, Sant Feliu de Llobregat, BARCELONE, Espagne, en qualité de Président. **Pour avis.**

163762

**NUITS DE PRESTIGE****SARL au capital de 10.000€****54 Boulevard de l'Estérel****06150 CANNES****RCS CANNES N° 511 976 961****TRANSFERT SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une AGE du 28/10/2016, il a été décidé de transférer le siège social au 606 Chemin des Peupliers, 06250 MOUGINS.

Validation: RCS CANNES.

163785

**THE DRIVER SARL** au capital de 5.000 € C/O ASCOT IMS, 33 bd du Général Leclerc, 06240 BEAUSOLEIL RCS NICE N° 807 626 122. **AVIS DE CONTINUATION D'ACTIVITE MALGRÉ PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL :** Aux termes d'une AGM du 30/06/16, les Associés ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société malgré une perte de la moitié du capital social. Validation : RCS de NICE.

163734

**VALENERGIE****SAS au capital de 40.000 €uros****ZI de l'Argile****Lotissement l'Argile III****06370 MOUANS SARTOUX****RCS de CANNES 508 816 527****REMPLACEMENT DU PRESIDENT**

Aux termes d'une décision en date du 14 NOVEMBRE 2016 de la Société par actions simplifiée VALENERGIE au capital de 40.000 € dont le siège social est à 06370 MOUANS SARTOUX ZI l'Argile, Lotissement l'Argile III, immatriculée au RCS de CANNES sous le N° 508.816.527, il ressort notamment que l'Associé unique a : 1°) Pris acte de la démission des fonctions de Président de notre Société présentée par la Société VALINDUS dont le siège social est à 06370 MOUANS SARTOUX, ZI de l'Argile, Lotissement l'Argile III, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES sous le numéro 491.600.359, 2°) Nommé en ses lieu et place aux dites fonctions de Président, pour une durée non limitée, la Société anonyme VALFIDUS SA dont le siège social est à 42-44 avenue de la Gare L-1610 Luxembourg, LUXEMBOURG, RCS LUXEMBOURG B 159090, 3°) Modifié les statuts en conséquence. Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES. **Pour avis.**

163735

**VALIBOX****SAS au capital de 1.340.000 €uros****609 route de la Roquette - Lot 621****06250 MOUGINS****RCS CANNES 788 671 600****REMPLACEMENT DU PRESIDENT**

Aux termes d'une décision en date du 14 NOVEMBRE 2016 de la Société par actions simplifiée « VALIBOX » au capital de 1.340.000 €, dont le siège social est à 06250 MOUGINS 609 route de la Roquette, lot 621, immatriculée au RCS de CANNES sous le numéro B 788 671 600, il ressort notamment que l'Associé unique a : 1°) Pris acte de la démission des fonctions de Président de notre Société présentée par la Société VALIMMO dont le siège social est à 06370 MOUANS SARTOUX, ZI de l'Argile, Lotissement l'Argile III, RCS CANNES B 494 670 557, 2°) Nommé en ses lieu et place aux dites fonctions de Président, pour une durée non limitée, la Société anonyme VALFIDUS SA dont le siège social est à 42-44 avenue de la Gare L-1610 Luxembourg, LUXEMBOURG, RCS LUXEMBOURG B 159090, 3°) Modifié les statuts en conséquence. Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES. **Pour avis.**

163782

**PHARMACIE SAINT MARTIN SELAS** au capital de 100.000 € - 1009 av Saint Martin, 06250 MOUGINS RCS CANNES N° 478 013 477. **AVIS DE CONTINUATION D'ACTIVITE MALGRÉ PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL.** Aux termes d'une AGM du 05/09/16, les Associés ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société malgré une perte de la moitié du capital social. Validation : RCS de CANNES.

163749



## METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

## AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ - DIRECTIVE 2014/24/UE

## Pouvoir adjudicateur

METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 89 98 10 00, Courriel : [dao@nicedazur.org](mailto:dao@nicedazur.org), Fax : (+33) 4 89 98 10 33, Code NUTS : FR823

Adresse principale : <http://www.e-marches06.fr>

## TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité Régionale ou Locale

## ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : Gestion des compétences transférées par les Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale

## Objet :

RELEVÉ PATRIMONIAL DE LA VOIRIE METROPOLITAINE

Numéro de référence : NCA-16-0423

Code CPV principal :

Mots descripteurs : Assistance technique

Descripteur principal : 71322100

Descripteur supplémentaire :

Type de marché : Services

Description succincte : La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des Articles 25, 66, 67 et 68 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. La consultation a pour objet : Affectation à grand rendement des Routes Métropolitaines et des équipements dépendants.

## Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Assistance technique, Voirie et réseaux divers

Code CPV principal : 71322100

Lieu d'exécution

Code NUTS : FR823

Lieu principal d'exécution : Territoire de la METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Description des prestations : Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec bons de commande en application des Articles 78 et 80 du Décret N°2016-360

du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. Les prestations de l'accord-cadre avec bons de commande sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précise celles des prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité. L'accord-cadre est un accord-cadre avec bons de commande avec un minimum et un maximum fixés en valeur.

## Les montants minimum et maximum sont :

- Montant minimum HT : 40.000 €uros

- Montant maximum HT : 1.200.000 €uros

Le délai d'exécution de l'accord-cadre avec bons de commande commencera à courir à compter de la notification du premier bon de commande. La durée est de 4 an(s).

## Critères d'attribution

Critère de qualité

1. La valeur technique / Pondération : 60

Prix :

1. Prix / Pondération : 40

## Information sur les options

Options : Oui

Description des options : Des modifications des marchés en cours d'exécution (Article 139 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016), et/ou des marchés de prestations similaires (Article 30 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence visés à l'Article 42 de l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics.

## Information sur les fonds de l'Union Européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne : Non

## Identification du projet :

Type de procédure

Procédure ouverte

## Information concernant l'Accord sur les Marchés Publics (AMP)

Le marché est couvert par l'Accord sur

les Marchés Publics : Oui

Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2016/S 170-305825 du 03/09/2016

## Attribution du marché

Un marché/lot est attribué : Non

Informations relatives à une non-attribution

Le marché/lot n'a pas été attribué

Aucune offre ou demande de participation n'a été reçue ou elles ont toutes été rejetées

## Renseignements complémentaires

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Déclaration de la procédure sans suite au motif que les pièces de l'administration ont pu engendrer une confusion auprès des soumissionnaires quant à la formalisation de leurs offres financières. Cette consultation sera relancé en Appel d'Offres ouvert sur la base des pièces clairement établies

## PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, 06359, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr), Fax : (+33) 4 93 55 78 31

Organe chargé des procédures de médiation :

Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, Place Félix Baret CS 80001, 13282, MARSEILLE Cedex 06, F, Téléphone : (+33) 4 84 35 45 54, Courriel : [catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr](mailto:catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr), Fax : (+33) 4 84 35 44 60

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal Administratif de NICE, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, 06359, NICE Cedex 4, F, Téléphone : (+33) 4 92 04 13 13, Courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr), Fax : (+33) 4 93 55 78 31

## DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

18 novembre 2016

163740

## ULYSSE

## Société d'Avocats

1 Allée de Chartres - 33000 BORDEAUX  
Tél : 05 56 81 81 30 - Fax : 05 56 52 44 53

## TRACKINSIGHT

SAS au capital de 5.500.000 €

200 avenue Roumanille

Espace Saint Philippe - Immeuble Néri  
06410 BIOT

RCS ANTIBES N° 819 440 058

L'AGM du 12 octobre 2016 a décidé :

- D'augmenter le capital en numéraire de 2.500.000 €, pour le porter de 5.500.000 € à 8.000.000 €, par l'émission au pair de 2.500.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 € chacune.

- De nommer membres du Conseil d'Administration de TRACKINSIGHT : Philippe MALAISE, demeurant 37 rue Sevin Vincent, 92210 SAINT CLOUD ; Jean-René GIRAUD, demeurant 122 boulevard de la Source, 06410 BIOT ; NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS - 128 boulevard Raspail 75006 PARIS, RCS PARIS N°450 500 012.

- De nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, Mathieu CIRON, domicilié 5 cours Alsace Lorraine - 33000 BORDEAUX.

- De nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, Bruno LESTAGE, domicilié 4 rue des Genêts - 33370 ARTIGUES.

Le Président, par décision en date du 12 octobre 2016, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital et a modifié corrélativement l'Article 6 des statuts. L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le Greffe du TC d'ANTIBES. **Pour avis.**

163752

Par ASSP du 17/11/2016, constitution d'une SCI dénommée :

L.B.B.D.I.

Capital : 500 €, apports en numéraire

Siège : 18 Rue Jean Bono, 06320 CAP-D'AIL

Objet : L'acquisition, la vente, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Monsieur Vivian THOMAS sis 18 Rue Jean Bono, 06320 CAP-D'AIL

Cession de part : Librement cessibles entre Associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Cession à des tiers qu'avec autorisation préalable de l'AGE des Associés.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS NICE.

163789

CONSTITUTION : Suivant acte SSP du 21/11/16, il a été constitué :

Dénomination : SASU FUSION TELECOM. Capital :

1.500 €. Siège : 25 Avenue Jean de la Fontaine, Bât D4 Résidence La Segurana, 06100 NICE. Forme : SASU. Objet : La Société a

pour objet principal, le tirage de câbles, fibres optiques et raccordements de boîtes et manchons optiques sur chantier, déploiements de réseaux fibres optiques. Durée :

99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE. Président : M. STOFFMACHER Frédéric, 25 Avenue Jean de la Fontaine, Bât. D4 Résidence La Segurana, 06100 NICE. **Pour avis.**

163751

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/11/16 il a été constitué une Société par actions simplifiée unipersonnelle. **Dénomination :** BÂTIMENT TRAVAUX FRENCH RIVIERA. **Siège social :** 6 bis av Durante, 06000 NICE. **Forme :** SAS Unipersonnelle **Capital :** 1.000 €. **Objet :** Construction et réhabilitation de bâtiment, locaux commerciaux, industriels et privés. Rénovation, étanchéité, maçonnerie, peinture, décoration. **Président :** EL OUALI Si Mohamed, 20 rue Sorgentino 06300 NICE. **Admission aux Assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clause d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre Actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE.

163742



## FIDUCIAL SOFIRAL

## Société d'Avocats

67 Bd du Point du Jour  
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

## KIOSQUE 8

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 325.000 €uros

Siège social : MOUGINS (06250)

1470 avenue de Pibonson

RCS : CANNES 520 632 639

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 novembre 2016 la nomination, aux fonctions de Co-Gérant, de Monsieur Eric MASTANTUONO demeurant à MOUGINS (06250) 1470 avenue de Pibonson.

163781

RIVIERA AZUR  
GARDEN AND CO

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.000 €uros

Siège social : 390 Chemin des Ames du Purgatoire

Les Grands Logis - 06600 ANTIBES

RCS ANTIBES 819 209 982

(2016B00409)

Aux termes de la décision de l'Associé unique du 27/09/2016, il résulte que :

Le siège social a été transféré à 3 Chemin des Autrichiens - 06600 ANTIBES, à compter du 27/09/2016.

L'Article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'ANTIBES.

**Pour avis.**

&gt;&gt; REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

163779

**SOCIÉTÉ PAR  
ACTIONS SIMPLIFIÉE  
"ALUK FR INVEST"**

Au capital de 19.283.860 €  
Siège social transféré à :  
ZI des Platières 69440 MORNANT  
RCS LYON 822 024 600

**TRANSFERT DE SIÈGE**

Par décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016, l'Associé unique de la Société par actions simplifiée « ALUK FR INVEST » Société au capital de 19.283.860 €, dont le siège social est à 06370 MOUANS SARTOUX, Zone Industrielle de l'Argile, Lotissement l'Argile III, immatriculée au RCS de CANNES sous le numéro 822 024 600 a décidé de transférer le siège social de : 06370 MOUANS SARTOUX ZI de l'Argile Lotissement III, à 69440 MORNANT ZI DES PLATIÈRES. Les statuts de la Société ont été modifiés en conséquence. Ces modifications ont pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON et au Greffe du Tribunal de Commerce de CANNES.

163786

**CHOKALO**

SARL à Associé unique  
Au capital de 5.000 €  
2 av de l'Hôtel de Ville  
06800 CAGNES-SUR-MER  
RCS ANTIBES N° 533 330 551

**AVIS DE DISSOLUTION  
ANTICIPÉE**

Suite à la décision du 08/11/16, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation. Mr Romaric GIRARD sis 4 Av des Bosquets, 06200 NICE a été nommé Liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé à 4 Avenue des Bosquets, 06200 NICE. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS ANTIBES.

163745

**AMBULANCE EQUINOXE**

S.A.R.L au capital de 2.000 €uros  
3 Promenade de la Plage  
06800 CAGNES SUR MER  
RCS ANTIBES B 524 060 670

L'Assemblée Extraordinaire du 25 septembre 2016 a pris acte de la démission de Monsieur Grégory GIANELLI de ses fonctions de Co-Gérant, devant prendre effet au 17 novembre 2016. Monsieur Anthony SAVONITTO - 109 Promenade de la Plage - Bât. A 06800 CAGNES SUR MER demeurera seul Gérant à compter de la même date. Les dépôts légaux seront effectués auprès du RCS d'ANTIBES.

163788

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL : SCI 3N**, Société Civile au capital de 6.000 €. Siège social : 8 av St Jean Baptiste, 06000 NICE. RCS NICE 791 087 588. Suite à l'AGE du 20/11/16, il a été décidé du transfert le siège au 3 bd Carabacel, 06000 NICE avec effet au 20/11/16. Modification de l'Art. 4 des statuts. Validation au RCS de NICE.

163796

**BETTINA FRANCE**

Entreprise unipersonnelle à  
responsabilité limitée en liquidation  
Au capital de 1.000 €  
Siège social :

33 Boulevard du Général Leclerc c/o  
ASCOT INTERNATIONAL  
MANAGEMENT SERVICES - le Forum  
06240 BEAUSOLEIL  
522 896 778 R.C.S. NICE

Suivant Procès-Verbal en date du 17 novembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

- Décidé la dissolution anticipée de la Société.

- Nommé en qualité de Liquidateur : M. Philippe PRUD'HOMME, demeurant 135 route de de la Sirole 06100 NICE

- Fixé le siège de la liquidation au 33 Boulevard du Général Leclerc c/o ASCOT INTERNATIONAL MANAGEMENT SERVICES - le Forum 06240 BEAUSOLEIL, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NICE.

**Le Liquidateur.**

163743

**AVIS DE CONSTITUTION** : Suivant acte ssp en date du 17/11/16, création de la Société suivante : **Forme** : SAS - **Dénomination** : «MSK RENOVATION» - **Capital** : 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune. **Siège** : 40/54 Av. Sainte Marguerite - Galerie Araucaria - C/o AFJ, 06200 NICE. **Objet** : Peinture intérieure et extérieure, rénovation de façades. **Président** : AMIMI Khalel, 9 Via Palazzo Di Citta, TORINO (Italie) **Transmission des actions** : Toute transmission d'actions, cession, apport des actions est soumis à l'agrément préalable de l'Associé majoritaire. **Condition d'admission aux Assemblées et droit de vote** : Les décisions collectives sont prises sur convocation du Président. Tout Associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par Mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. **DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE.

163833

**Isabelle SCHMELTZ**

Avocat au Barreau de NICE  
Spécialiste en Droit des Sociétés

**AU TERRASSEMENT  
DU ZODIAQUE**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 179.900 €  
Siège social : Chemin les Groules  
Quartier les Groules 06600 ANTIBES  
440 121 309 RCS ANTIBES

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21/11/2016, le capital social a été augmenté de 220.000 €, pour être porté à 399.900 €, par apport en nature. Les Articles « 6 apports » et « 7 capital social » ont été mis à jour en conséquence. Formalités au RCS d'ANTIBES. **Pour avis.**

163826

**AUTO ECOLE  
SAINT CHRISTOPHE**

SARL au capital de 2.000 €uros  
15 Rue de l'Hôtel de Ville,  
06800 CAGNES-SUR-MER  
RCS ANTIBES N° 801 996 745

**AVIS DE  
TRANSFORMATION  
DE SARL EN SAS**

Aux termes d'une AGE du 21/11/2016, prenant effet le 01/12/2016, il a été décidé la transformation en Société par action simplifiée sans la création d'un être moral nouveau. Cette décision entraîne la fin des mandats des dirigeants de la Société sous son ancienne forme. Sous sa nouvelle forme la Société aura pour : **Président** : Madame Patricia GARCIA-BOUMRAR sis 22 Avenue Louis Gallet, 06160 ANTIBES. **Conditions d'admission aux Assemblées Générales et exercice du droit de vote** : Mme GARCIA-BOUMRAR Patricia 1 voix Mme BOUMRAR-GARCIA Nadia 1 voix. **Transmission des actions** : Mme GARCIA-BOUMRAR Patricia détient 80% des parts soit 1.600 € Mme BOUMRAR-GARCIA Nadia détient 20% des parts soit 400 €. Validation RCS ANTIBES.

163827

**TXCELL**

Société anonyme  
à conseil d'administration  
Au capital de 2.628.269,60 €  
Siège social : Les Cardoulines Allée de  
la Nertiere Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
435 361 209 RCS GRASSE

Du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01.08.2016, du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 03.11.2016, des décisions du Directeur Général du 03.11.2016, du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 03.11.2016 et des décisions du Directeur Général du 04.11.2016, il résulte que le capital : A été augmenté d'un montant de 14.336,80 € pour être porté à 2.642.606,40 €, par l'émission d'un nombre total de 71.684 actions d'une valeur de 0,20 € chacune. A été augmenté d'un montant de 8.333,20 €, pour être porté à 2.650.939,60 €, par l'émission de 41.666 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,20 € chacune. L'Article 6 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de GRASSE. **Le Représentant Légal.**

163828

**SASU HOLDING 27**

Société par actions simplifiée  
à Associé unique  
Au capital de 10.000 €uros  
Siège social : 15 Avenue de France  
06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN  
RCS NICE 799 113 477 (2013 B 02571)

Aux termes du Procès-Verbal des décisions de l'Associé unique du 30/06/2016, il résulte que :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant conformément à l'Article L 225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS : NICE

163831

**SOCIÉTÉ CIVILE  
IMMOBILIERE ANNAH**

Société au capital de 1.000 €uros  
100 parts à 10 €uros  
Siège social :  
7, Avenue Villebois Mareuil  
06000 NICE

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé le 2 Novembre 2016 à NICE, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME** : Société civile immobilière. **DENOMINATION** : ANNAH. **SIÈGE SOCIAL** : 7, Avenue Villebois Mareuil 06000 NICE. **OBJET** : Faire construire ou d'acquérir des immeubles en vue de les louer. **DUREE** : 99 années. **CAPITAL** : 1.000 €uros. **GERANCE** : Madame Martine TOLEDANO épouse AYACHE, Née le 23 avril 1963 à MEKNES (MAROC), demeurant 7, avenue Villebois Mareuil 06000 NICE de nationalité Française. **CESSION DE PARTS** : Les parts sont librement cessibles entre les Associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec le consentement de tous les Associés. **IMMATRICULATION** : Au RCS de NICE. **Pour avis, La Gérante.**

163830

**Société d'Avocats**

3 & 5 rue Evariste Galois  
63064 CLERMONT FERRAND CEDEX

**FINANCIERE A2M**

Société Civile  
Au capital de 56.303.840 €  
Siège social: 19 Chemin de la Platrière  
06130 GRASSE  
538.467.010 RCS GRASSE

**AVIS DE DISSOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 04 novembre 2016 a approuvé le traité de fusion en date du 15 septembre 2016, portant fusion par absorption de la Société **par la Société FINANCIERE SNOP DUNOIS - SA** à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.037.696 € dont le siège social est avenue d'Auvergne - 43100 BRIOUDE - 381 904 382 RCS LE PUY EN VELAY. Elle a en conséquence, décidé sa dissolution anticipée, sans liquidation, son passif étant intégralement pris en charge par la Société FINANCIERE SNOP DUNOIS. L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société **FINANCIERE SNOP DUNOIS** ayant, en date du 04 novembre 2016, approuvé ledit traité de fusion et augmenté corrélativement son capital, la fusion et la dissolution de la Société FINANCIERE A2M sont devenues définitives à cette date.

163838

**ORQUIZ SARL à Associé unique au capital de 1.000 € 148**, avenue Guynemer Cap Var Bât. D1 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR RCS ANTIBES 794 689 752. Par décision de l'Associé unique du 21/10/2016, conformément à l'Article L 223-42 du Code de Commerce, l'Associé unique a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soit inférieurs au capital social. Validation : RCS d'ANTIBES.

163843

**Christophe VALDY**

Avocat au Barreau de GRASSE  
1198 route du Dr Maurice Donat  
Le Natura 3 - 06250 MOUGINS

Par acte SSP du 21/11/2016 il a été constitué une SCI dénommée :

**TAHAA INVESTMENT 1325**

**Siège social :** 13 Bd Cointet 06400 CANNES

**Capital :** 1.000 €

**Objet :** L'acquisition et la détention de tout bien ou droit immobilier. L'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers appartenant à la Société. La construction et l'aménagement en vue de leur gestion de tous immeubles et biens immobiliers à condition de respecter le caractère civil du présent objet.

**Gérant :** M. Philippe BUERCH, 13 Bd Cointet, 06400 CANNES

**Cession des parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés et au profit des descendants. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de CANNES.

163836

**AVIS DE CONSTITUTION :** Aux termes d'un acte ssp en date du 10/11/16, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** JARDINS SERVICES 06. **Forme :** SARL. **Capital :** 2.000 €. **Siège :** 116, allée des Oiseaux 06140 VENCE. **Objet :** Les travaux d'entretien courant des jardins de particuliers ainsi que la taille des haies et des arbres, le débroussaillage ainsi que l'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation de petit jardinage. Et en règle générale tous les travaux liés et accessoires à l'activité principale et à son environnement. **Durée :** 99 ans. **Gérant :** Olivier TRASSAERT, née à LILLE (59) le 28 mars 1971, demeurant 116, allée des Oiseaux 06140 VENCE. **Clause d'agrément de cessionnaire de parts sociales :** Article 14 des statuts. **Immatriculation :** Tribunal de Commerce de GRASSE (06). **Pour avis, la Gérance.**

163754

**CEDIAL PATRIMOINE**

Société Civile au capital de 249.100 €  
3146 Av des Diables Bleus, 06360 ÈZE  
RCS NICE N° 499 497 030

**AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL**

Aux termes d'une AGE du 12/11/2016, les Associés ont décidé de la réduction du capital de 60.000 €.

Nouveau capital : 189.100 €.

Modification : RCS de NICE.

163839

**SCI EMMANUELLE - SCI au capital de 1.000 € - 247 Ch du Narbin, 06390 BENDEJUN - RCS NICE N° 498 335 298.** Aux termes d'une AGE du 28/04/2016, les Associés ont pris acte, que la gérance de la Société sera assurée uniquement, à compter du même jour, par Mme Isabelle RAFFERTY, Co-Gérante, suite au décès de M. Bogdan BRONIEWSKI, Gérant décédé le 29/05/2015. Dépôt au RCS de NICE.

163792

Par ASSP du 15/11/2016, constitution d'une Société en nom collectif dénommée : **DAUPHINE 18.** **Capital :** 1.500 €. **Siège :** 790 ave du Dr Maurice Donat, Marco Polo Bât. D1, 06250 MOUGINS. **Objet :** Acquisition, vente et administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, promotion immobilière, marchand de biens, achat, vente, construction, gestion. **Gérant :** Mr Tomas LEAL, 23 av Victoria, 06110 LE CANNET. **Co-Gérant :** Mme Priscilla LEAL, 23 av Victoria, 06110 LE CANNET. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation :** RCS CANNES.

163741

**LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un ASSP en date du 23/11/2016, ACTIONS pour SERVICES et PRESTATION, SARL à Associé unique, 794 141 267 R.C.S GRASSE sis 140 Ch Des Prés, 06510 GATTIERES a donné à bail à titre de location-gérance à M. Tarek MOSBAHI sis Bd Paul Fabry, 06710 VILLARS/VAR, un fonds de commerce d'autorisation de stationnement sis NICE (06000).

Ladite location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 1 an, à compter du 01/12/2016 pour prendre fin le 30/11/2017 renouvelable ensuite pour des durées équivalentes.

163837

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NICE du 22/11/16, constitution de la Société ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** LINEYA DRIVERS - **Forme :** Société par actions simplifiée à Associé unique. **Siège social :** 100 av de la Californie, 06200 NICE. **Objet :** Transports de voyageurs par VTC. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE. **Date de clôture de l'exercice social :** 31 décembre. **Capital :** 1.000 € divisé en 1.000 actions formant le capital de la SASU, action de 1 €. **Administration de la Société :** Président seul Monsieur ZAHOUANI Hatem demeurant 100 av de la Californie, 06200 NICE.

163832

**HERMINENZO**

Société civile immobilière  
Au capital de 1.000 €uros  
**Siège social :** Lieudit Saint Mathieu  
06130 GRASSE  
RCS GRASSE 443 196 142

Modification suivant A.G. E. du 17/10/2016  
Ancien siège social : Lieudit Saint Mathieu GRASSE (Alpes Maritimes). Nouveau siège social : 322 Chemin des Mollières, VIVIERS DU LAC (Savoie) Statuts modifiés en conséquence. Validation : RCS de GRASSE.

163755

**MESIANO CONSULTING - SARL** au capital de 1.000 € en liquidation - 23 Boulevard Marinoni, 06310 BEAULIEU-SUR-MER RCS NICE N° 751 110 701 - **AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION** - Aux termes d'une AGE du 15/01/2014, les Associés ont constaté la clôture de la liquidation de la Société à compter du 31 décembre 2013. Pris acte de la démission de Monsieur Patrick MESIANO de ses fonctions de Liquidateur et donné quitus entier et sans réserve de sa gestion. Dépôt des comptes de liquidation au RCS NICE.

163840

**CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE**

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2016 de la Société SAS PLURICOURTAGE SERVICES, Société par actions simplifiée au capital de 100 €uros, siège social : 11-13 Chemin de l'Industrie Le Canneopole, Bâtiment C, 06110 LE CANNET, RCS CANNES N°814 116 760. Il a été décidé de changer la dénomination sociale de la Société à compter du jour de ladite Assemblée, en conséquence l'Article N°3 des statuts a été modifié comme suit : **Ancienne mention :** La dénomination de la Société est : PLURICOURTAGE SERVICES. **Nouvelle mention :** La dénomination de la Société est : KG SOLUTION. Il a été décidé de modifier après cession de parts, la répartition des parts sociales et de modifier l'Article 8 des statuts. **Ancienne mention :** Voir statuts. **Nouvelle mention :** Denis TORDJMAN 17 actions N° 1 à 17, Grégory MARTIN 16 actions N° 18 à 33, SAS KG CREDIT France 67 actions N° 34 à 100. **Pour avis.**

163761

**A.E.L.**

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 16.007,15 €uros  
**Siège social :** 21 rue Paul Déroutelle  
06000 NICE  
313 751 935 RCS NICE

Aux termes d'une décision en date du 1<sup>er</sup> août 2016, l'Associé unique, statuant en application de l'Article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

**Pour avis, La Gérance.**

163834

**OPTIMIS CONSEIL**

SAS au capital de 5.000 €uros  
**Siège social :** 3 chemin des Arcades  
06480 LA COLLE SUR LOUP  
521 872 150 RCS ANTIBES

Par décision du 02/11/16, Mme Isabelle PARA, Associée unique, a décidé le transfert du siège social du 3 ch. des Arcades, 06480 LA COLLE SUR LOUP au 2436 ch. du Malvan, 06570 ST PAUL DE VENCE, et la modification en conséquence de l'Art. 4 des statuts, à compter du 02/11/16. **Pour avis.**

163824

Par ASSP du 21/11/16, constitution d'une Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée : **SELARL NOTA DIRECT.** **Capital :** 100 € - **Siège :** 273 route de Saint Mathieu, 06130 GRASSE. **Objet :** L'exercice de la profession de Notaire dans un Office à créer à ROQUEFORT LES PINS. **Gérant :** Mme Fanny PATOUREAUX sis 273 Route de Saint-Mathieu, 06130 GRASSE. **Co-Gérant :** Mme Stéphanie JOULIA sis 19 bis route Forestière, 06300 NICE. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation :** RCS GRASSE.

163795

**RECTIFICATIF** à l'annonce 163695 parue dans le présent journal du 17/11/16, il fallait lire : Associé et non Co-Gérant.

163794

**RECTIFICATIF** à l'annonce 163687 parue dans le présent journal du 17/11/16, page 17, il faut lire : Capital : 1.500 €.

**PetitesAffiches**  
RÉDACTION & SERVICE CLIENTS : 06 83 83 83 83



**Nouveau!**



**Consultez le journal sur votre ordinateur, smartphone et tablette**

App Store | Google Play

[www.petites-affiches.fr](http://www.petites-affiches.fr)



**Annonces LÉGALES**  
petites-affiches.fr

**PUBLICATION & CONSULTATION**  
des annonces légales sur la France entière

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE

## OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

*Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.*

## Jugement du 17 novembre 2016

163766 - **SUNLESS CLUB** - SARL à Associé unique - 6 Rue Barla 06300 NICE - 812 551 083 RCS NICE. Mandataire judiciaire Me Marie Sophie Pellier.

163774 - **JULEARTHUR** - SARL à Associé unique - 6 Rue Spitalieri 06000 NICE - 537 562 449 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 8/11/2016. Mandataire judiciaire Me Marie Sophie Pellier.

163777 - **ROBERT William Patrick** - 16 Rue Giofrédo Chez Acropolis Copies 06000 NICE. Mandataire judiciaire Me Denis Gasnier.

163778 - **EURO HOTEL** - SA - 47 Av Jean Médecin 06000 NICE - 957 804 180 RCS NICE. Administrateur Me Huertas Xavier. Mandataire judiciaire Me Denis Gasnier.

## PRONONCE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.*

## Jugement du 16 novembre 2016

163744 - **OR** - SAS - 4 Rue Cluvier 06000 NICE - 801 520 974 RCS NICE. Liquidateur Me Denis Gasnier.

## Jugement du 17 novembre 2016

163765 - **GHAMARI Zouhair** - 181 Bd de la Madeleine Côte d'Azur Jardins Espaces Vert 06000 NICE. Liquidateur Me Jean-Marie Taddei.

163767 - **CENTRE DONOVAN CORPS HUMAIN** - SARL à capital variable - 253 Pde des Anglais 06200 NICE - 812 715 977 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 14/11/2016. Liquidateur Me Jean Patrick Funel.

163768 - **LRD** - SARL à Associé unique - 108 Bd Virgile Barel l'Alcazar 06300 NICE - 803 533 918 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 16/11/2016. Liquidateur Me Jean-Marie Taddei.

163769 - **EXPERT INVEST** - SAS à Associé unique - 2 Av Durante C/o Centre Mbe 260 06000 NICE - 803 310 150 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 16/11/2016. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

163770 - **INNOVATION PROGRESS** - SAS à Associé unique - 2 Av Durante C/o Centre Mbe 254 06000 NICE - 803 278 571 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 16/11/2016. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

163771 - **LAGRANGE-CAPITAL** - SAS à

Associé unique - 2 Av Durante C/o Centre Mbe 259 06000 NICE - 802 638 361 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 16/11/2016. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

163772 - **LAGOON** - SARL - 62 Rue Smolett 06300 NICE - 793 853 458 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 14/11/2016. Liquidateur Me Jean-Marie Taddei.

163773 - **TRANSPORT DARI** - SARL - 69 Av Joseph Raybaud 06300 NICE - 789 846 714 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 9/11/2016. Liquidateur Me Denis Gasnier.

163775 - **DIMLIS HABITAT** - SAS à Associé unique - 2 Av Durante C/o Centre Mbe 226 06000 NICE - 534 251 319 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 16/11/2016. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

163776 - **LE FOURNILL MENTONNAIS** - SARL à Associé unique - 20 Bd du Fossan 06500 MENTON - 529 426 983 RCS NICE. Date de cessation des paiements le 9/11/2016. Liquidateur Me Marie Sophie Pellier.

## OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

*Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.*

## Jugement du 17 novembre 2016

163764 - **MULTARI JOSEPH GIOFFREDO** - SARL - 280 Rte de St-Antoine, la Baie de St-Antoine Bât B 06200 NICE - 394 791 107 RCS NICE. Mandataire judiciaire Me Jean Patrick Funel.

## CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

## Jugement du 15 novembre 2016

163706 - **LES AMBASSADEURS DE MENTON** - SARL - Rue Pastoureaux Les Ambassadeurs 06500 MENTON - 349 891 176 RCS NICE.

163707 - **DHAOUADI Wissam** - 1577 La Blancaria 06260 PUGET THENIERS.

163716 - **PLANS ET CONSTRUCTIONS** - SARL à Associé unique - 29 Rue Parmentier 06100 NICE - 534 888 854 RCS NICE.

163719 - **MEC'AZUR** - SARL - 343 Av Ste-Marguerite 06200 NICE - 533 319 166 RCS NICE.

163717 - **NEW EXPERIO** - SARL - 1075 Che des Revoires 06320 LA TURBIE - 533 202 594 RCS NICE.

163720 - **DIS-PAD** - SARL à Associé unique - Pl Masséna Galerie Masséna - C/o Ker Box 06000 NICE - 507 702 645 RCS NICE.

163721 - **BENMAGHSOULA Farida** - 32 Rue Ferber Magic Pizzia 06200 NICE.

163722 - **COLLECTIONS** - SARL - 208 Rte de Grenoble Le Space 06200 NICE - 393 541 768 RCS NICE.

163723 - **LES CABANONS** - SARL - 1 Av de l'Hôtel de Ville 06800 CAGNES-SUR-MER - 420 688 418 RCS NICE.

163724 - **CLELIA** - SARL - 23 Bd Carnot 06300 NICE - 382 754 307 RCS NICE.

163726 - **GOLDO** - SARL - 4 Rue du Cdt Berretta 06000 NICE - 342 393 816 RCS NICE.

## INTERDICTION DE GÉRER

## Jugement du 15 novembre 2016

163708 - **TRANS PACA** - SARL - 13 Rue de Orestis C/o Génération Loisirs 06 06300 NICE - 799 254 685 RCS NICE. Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce à l'encontre de **M Moez CHALBI** pour une durée de 3 ans.

163710 - **M.R.C** - SARL - 27 Bd de l'Ariane C/o Centre Services Location 06300 NICE - 790 951 214 RCS NICE. Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce à l'encontre de **Mme Nadia ABDALLAH** pour une durée de 7 ans.

163711 - **VICTESSA** - SARL à Associé unique - 37 Bd Dubouchage C/o Bfi 06000 NICE - 789 870 052 RCS NICE. Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce à l'encontre de **M Jean-Pierre MAGNOLINI** pour une durée de 9 ans.

163712 - **MONACO BAT** - SARL - 6 Av Durante C/o Secrétariat Azur Provence 06000 NICE - 750 404 774 RCS NICE. Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce à l'encontre de **M Sami FATTAH** pour une durée de 10 ans.

163713 - **ABTK** - SARL - 14 Bd Raimbaldi C/o Dom'scrétariat 06000 NICE - 749 873 949 RCS NICE. Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce à l'encontre de **M Kamel TOUMI** pour une durée de 7 ans.

163714 - **ENTREPRISE BARRALIS** - SARL à Associé unique - 54 Rue Beaumont 06300 NICE - 539 424 150 RCS NICE. Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce à l'encontre de **M Pascal Alain GAROUGEAT** pour une durée de 5 ans.

163715 - **PLOMBAZUR** - SARL à Associé unique - 80 Bd de la Madeleine C/o C 6 Services 06000 NICE - 538 706 458 RCS NICE. Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce à l'encontre de **M Zouhair TIOUJANI** pour une durée de 8 ans.

163725 - **BERGOLISSE Denis** - 100 Ave St-Lambert 06100 NICE. Interdiction prévue à l'Article L. 653-8 du Code de Commerce à l'encontre de **M Denis BERGOLISSE** pour une durée de 5 ans.

## FAILLITE PERSONNELLE

## Jugement du 15 novembre 2016

163709 - **AZZURA AUTOS RENT** - SARL à Associé unique - 82 Bd de Cessole les Pergolas Bât. 1 06100 NICE - 794 493 304 RCS NICE. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de **M Karim MESKINE** pour une durée de 15 ans.

163718 - **SD BATIMENT** - SARL - 1 Av des Tuilières 06800 CAGNES-SUR-MER - 302 307 145 RCS NICE. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de **M Hassan BEN MARIEM** pour une durée de 6 ans.

*Les* **PetitesAffiches**  
DES AFFICHES JUDICIAIRES  
[petites-affiches.fr](http://petites-affiches.fr)

**HEBDOMADAIRE D'INFORMATION**  
Juridique | Économique  
Politique & Générale



**Disponible**

**sur votre**

**ordinateur,**

**votre tablette**

**et votre**

**smartphone !**



Disponible sur  
**App Store**

Disponible sur  
**Google play**

[www.petites-affiches.fr](http://www.petites-affiches.fr)

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

PRONONCE LA  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

Jugement du 16 novembre 2016

163799 - **KOP ELEC** - SAS à Associé unique - 165 Av des Poilus Domicilié Chez Sarl Jescat 06140 VENCE - 793 927 559 RCS GRASSE. Liquidateur Me Gilles Gauthier.

163800 - **LIFEVENTS** - SAS à Associé unique - 772 Che de l'Avarie 06580 PEGOMAS - 791 785 314 RCS GRASSE. Liquidateur Me Garnier Pierre.

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE  
DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

Jugement du 16 novembre 2016

163807 - **DOMUS CLEAN SERVICES** - SAS - le Broc Center Zone Industrielle 1<sup>ère</sup> Av 5600m - Bp 659 06510 CARROS - 532 745 726 RCS GRASSE. Mandataire judiciaire Me Gilles Gauthier.

163817 - **OYMAKAS Fannes** - 15 Rue des Grillons les Marronniers 06130 GRASSE. Mandataire judiciaire Me Garnier Pierre.

163819 - **NEBOUT ENTREPRISE** - SARL - 58 Rte de Draguignan la Cardelle 06530 PEYMEINADE - 529 824 591 RCS GRASSE. Mandataire judiciaire Me Garnier Pierre.

163821 - **PAOLA** - SAS à Associé unique - 97 Av Henry Dunant 06130 GRASSE - 791 438 088 RCS GRASSE. Mandataire judiciaire Me Gilles Gauthier.

CLÔTURE POUR  
INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 16 novembre 2016

163798 - **SAS SUPER STAFF** - SAS - 5<sup>ème</sup> Av Bp 648 Lid de Carros 06510 CARROS - 323 015 107 RCS GRASSE.

163801 - **VALLET Muriel, Colette** - 60 Av de Boutigny " les Ors de la Saint-Jean " 06530 PEYMEINADE.

163802 - **MICOM** - SAS - 223 Rte de Cannes 06130 GRASSE - 478 437 056 RCS GRASSE.

163803 - **"SOCCIA'S"** - SARL - 12 Rue du Rocher 06560 VALBONNE - 752 024 992 RCS GRASSE.

163804 - **JARDIN'S SECRETS** - SARL - 14 Pl du Grand Jardin 06140 VENCE - 751 418 252 RCS GRASSE.

163805 - **FASHOLA** - SARL à Associé unique - 20 Rte de Gourdon Qu. Pré du Lac 06740 CHÂTEAUNEUF-DE-GRASSE - 533 937 751 RCS GRASSE.

163806 - **PEREZ-DAVIT** - SAS - 17 Trav. du Barri 06560 VALBONNE - 533 915 625 RCS GRASSE.

163808 - **BIO BAOUS** - SAS à Associé unique - 1 Rue Masséna 06140 VENCE - 518 055 157 RCS GRASSE.

163809 - **GOUDON Geneviève** - 2 Rue du 11 Novembre 06370 MOUANS SARTOUX.

163811 - **KIRSCH CONSTRUCTION** - SARL à Associé unique - 268 Av de Peygros 06530 PEYMEINADE - 503 441 214 RCS GRASSE.

163812 - **ECOBATI-BOIS** - SARL à Associé unique - 11 Pl Maximin Escalier 06140 TOURRETTES-SUR-LOUP - 502 971 500 RCS GRASSE.

163813 - **MEDICAL COACHING CENTER CORPORATION** - SARL - 119 Rte de la Paoute 06130 GRASSE - 500 049 648 RCS GRASSE.

163814 - **VILLA SIMONE** - SARL - R.D. 2085 - Lot 16 - Villa Simone - Les Jardins du Sinodon 06330 ROQUEFORT-LES-PINS - 501 003 982 RCS GRASSE.

163815 - **MY DREAM** - SARL - Hameau de la Doire R.N. 85 06750 SERANON - 480 140 136 RCS GRASSE.

163816 - **LA PITCHOUNE** - SARL - 17 Av Thiers 06130 GRASSE - 438 159 022 RCS GRASSE.

163818 - **SOCIETE D'EXPLOITATION ALUNNI** - SARL - 55 Rte de Grasse 06560 VALBONNE - 393 629 233 RCS GRASSE.

163820 - **CERUTTI Monique** - 81 Che de l'Orme 06130 GRASSE.

163822 - **LES LAVANDIERES** - SAS à Associé unique - 2 Pl aux Herbes 06130 GRASSE - 513 163 493 RCS GRASSE.

163823 - **ART RIVIERA** - SAS - 16 Rte de Nice 06650 OPIO - 798 365 490 RCS GRASSE.

RÉSOLUTION DU PLAN  
DE REDRESSEMENT  
ET LIQUIDATION JUDICIAIRE

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>.

Jugement du 16 novembre 2016

163810 - **VERDEA PAYSAGES ET SERVICES** - SARL à Associé unique- 828 Rte d'Antibes - Villa 4 les Jardins de Valbonne 06560 VALBONNE - 508 682 846 RCS GRASSE. Date de cessation des paiements le 16/01/2013. Liquidateur Me Garnier Pierre.

## SERVICE DES DOMAINES

NOMINATION D'UN CURATEUR  
À SUCCESSION VACANTE

**163732** - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 06/09/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Monsieur GARBOUJ Jean-Michel** né le 21/07/1941 à MENZEL BOUZELFA (TUNISIE), décédé le 21/06/2013 à NICE (06). **Réf : 0068009249 / FR.** Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

**163790** - Par décision du Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 18/04/2016, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame MOLLIER-GENERAT Madeleine Divorcée ETHUIN** née le 13/01/1916 à L'AIGLE (61), décédée le 22/07/2015 à ANTIBES (06). **Réf : 0068010200 / NE.** Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

**163791** - Par décision du Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 03/12/2015, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes Maritimes, domicilié 15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Madame TORRI Césarine Veuve COLIN** née le 16/12/1924 à NICE (06), décédée le 07/05/2014 à NICE (06). **Réf : 0064805778 / SD.** Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

163829

## MAEL

SCI au capital de 1.000 €  
73 Ch du Pont de Nice,  
06130 GRASSE  
RCS GRASSE N° 449 627 710

TRANSFERT  
SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 17/10/2016, il a été décidé de transférer le siège social au 322 Chemin des Mollières, 73420 VIVIERS-DU-LAC.

Validation : RCS GRASSE.

163842

**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL : SARL LES ESTHETES**, au capital de 5.000 €. Siège social : 7 place Ile de Beauté, 06300 NICE. RCS NICE 820 720 266. Suite à l'AGE du 21/11/16, il a été décidé de transférer le siège social du 7 place Ile de Beauté, 06300 NICE au 3 rue Lascaris, 06300 NICE avec effet au 21/11/16. Modification de l'Art. 4. Validation auprès du RCS de NICE.

163844

EXTRAIT DES MINUTES  
TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE NICE

**Rôle 06/31 - Contentieux RLJ 16/9** - Par jugement en date du 21 Novembre 2016, la Chambre des Procédures Collectives du Tribunal de Grande Instance a : - Prononcé la résolution du plan de redressement judiciaire et ouvert la liquidation judiciaire de **Mme BERAUDO Veuve LA SALA Colette - Eco-le de conduite OLYMPIE** - 2 Bd Paul Montel - 06200 NICE. - Désigné la SCP TADDEI FERRARI FUNEL représentée par Maître FUNEL en qualité de Liquidateur. - Désigné M Alain CHATEAUNEUF en qualité de Juge Commissaire Titulaire et Mme DUCA en qualité de Juge Commissaire Suppléante.

**Pour extrait conforme, Nice, le 21 Novembre 2016. P/Le Greffier en Chef.**

163793

**SCI PRE CATELAN SCI** au capital de 82.749,33 € Résidence du Cap Ferrat, 06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT RCS NICE N° 422 735 597. **TRANSFERT SIEGE SOCIAL** : Aux termes d'une AGE du 26/09/2016, il a été décidé de transférer le siège social au Lotissement du Pré CateLAN, Quartier de la Plaine, 06410 BIOT. Validation : RCS ANTIBES.



**NOUVELLE APPLICATION MOBILE**

Ventes aux enchères immobilières

Disponible sur App Store


LES PETITES AFFICHES  
DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes  
R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031  
Siège social, administration, rédaction, publicité :  
**Place du Palais**  
17, rue Alexandre-Mari, 06300 NICE  
Tél. 04 93 80 72 72 - Fax 04 93 80 73 00  
E-MAIL : [annonces@petitesaffiches.fr](mailto:annonces@petitesaffiches.fr)  
site internet : [www.petites-affiches.fr](http://www.petites-affiches.fr)  
Directeur de la publication : J.-M. CIAIS

Commission paritaire n° 07 18 1 79 757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.

Prix HT de l'annonce fixé par arrêté ministériel.  
Pour l'année 2016, le prix de la ligne est de 4.15€ pour les Alpes-Maritimes

Ets CIAIS SARL imprimeurs-créeurs  
4, av. Estienne d'Orves - 06000 NICE  
Tél. 04 93 97 40 00  
DÉPÔT LÉgal NOVEMBRE 2016

**Les Petites Affiches**  
DES ALPES-MARITIMES  
[petites-affiches.fr](http://petites-affiches.fr)

**HEBDOMADAIRE D'INFORMATION**  
Juridique | Économique | Politique & générale

# ABONNEZ-VOUS!

JOURNAL D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

Paroles d'Experts du Chiffre & du Droit • Décryptage Socio-Économique  
Actualités Locales • Marchés Publics • Portraits d'entrepreneurs

**20 €**

## ABONNEMENT WEB EDITION NUMÉRIQUE

Chaque semaine :  
LE **JOURNAL** EN LIGNE & SES ARCHIVES



### **TABLEAU SYNOPTIQUE** EN LIGNE & SES ARCHIVES

Le résumé exhaustif des **créations, modifications & dissolutions de sociétés, ventes de fonds de commerce, procédures collectives**

Le récapitulatif des **ventes aux enchères immobilières** du département

**Durée : 12 mois**

**38 €**

## ABONNEMENT PREMIUM EDITION NUMÉRIQUE + EDITION PAPIER

Chaque semaine :  
LE **JOURNAL** PAPIER



LE **JOURNAL** EN LIGNE & SES ARCHIVES



### **TABLEAU SYNOPTIQUE**

Le résumé exhaustif des **créations, modifications et dissolutions de sociétés, ventes de fonds de commerce, procédures collectives.**

Le récapitulatif des **ventes aux enchères immobilières** du département.

**Durée : 12 mois**

**WWW.PETITES-AFFICHES.FR**



## BULLETIN D'ABONNEMENT

T 04 93 80 72 72 FAX: 04 93 80 73 00

@: [abonnement@petitesaffiches.fr](mailto:abonnement@petitesaffiches.fr)

✉: 17 Rue Alexandre Mari, 06300 Nice

Site Web: [www.petites-affiches.fr](http://www.petites-affiches.fr)

### JE M'ABONNE PENDANT **UN AN**

☐

Abonnement Web **20 € TTC\***  
\*tarif en vigueur en France Métropolitaine & Internationale

☐

Abonnement Premium **38 € TTC\***  
\*tarif en vigueur en France Métropolitaine

### MON RÈGLEMENT

☐

Chèque bancaire

☐

CB, Visa, Mastercard (nous contacter au 04 93 80 72 72)

Société \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Profession: \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_

Email: \_\_\_\_\_

Adresse d'expédition du journal

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Comment avez-vous connu notre journal ? \_\_\_\_\_

# Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE



**Consultez le journal  
sur votre ordinateur,  
smartphone et tablette**

**Nouveau!**



[www.petites-affiches.fr](http://www.petites-affiches.fr)

## NOUVELLE APPLICATION MOBILE

**Ventes aux enchères  
immobilières**

# NICE : LES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISES VIENNENT DE CRÉER LEUR CLUB

Parrainée par Cannes, la section niçoise a déjà réuni une trentaine d'adhérentes depuis le début de l'année réunies autour de valeurs de solidarité et de partage



Maître Marielle Walicki a créé la section niçoise de "Femmes Chefs d'Entreprises" en début d'année.

Les Niçoises déjà aux commandes de leur affaire et celles qui rêvent de voler de leurs propres ailes dans ce monde plutôt dominé par les hommes ont depuis quelques semaines un atout supplémentaire dans leur jeu : la création toute récente d'une délégation de "Femmes Chefs d'Entreprises".

Filleule de la section cannoise, la toute jeune association est présidée par Maître Marielle Walicki, du Barreau de Nice, qui mûrissait ce projet depuis plusieurs années déjà.

## Motivées !

"Femmes chefs d'entreprises existe depuis 1945 en France. Elle est présente dans quarante deux départements. L'ouverture de la section niçoise a été décidée à l'occasion des Entrepreneuriales de l'an passé" explique la présidente. "On a voulu créer cette section car, hommes ou femmes, la problématique reste la même : diriger n'est pas évident et l'on a besoin d'être soutenus".

Maître Walicki a donc fait le tour de ses connaissances qui

correspondent à ce projet. La première réunion a eu lieu en février. Aujourd'hui, elles sont trente et une à avoir souscrit à cette aventure. La présidente de la délégation de Cannes, Paule Vera Finocchi, soutient par son engagement et sa présence les premiers pas des petites sœurs niçoises.

associations déjà existantes (et amies) comme Femmes 3000 et Femmes de l'économie.

*"On veut promouvoir l'entreprise et lutter contre l'isolement du manager qui, homme ou femme, doit mener de front de nombreuses tâches comme le commercial, le financier, les RH. Nous voulons participer aux mutations du*

métiers, les tribunaux de commerce, l'URSSAF, les assemblées territoriales. *"Nous sommes un vieux pays jacobin, en France les choses n'avancent que par la loi, c'est comme ça".* Marielle Walicki et ses amies auraient évidemment préféré une autre voie que législative pour faire progresser la cause féminine...

*"Notre association regroupera des femmes de tous âges, depuis la trentenaire pleine d'énergie qui ose se lancer, jusqu'à la dirigeante très expérimentée d'un grand groupe. Cela permettra des échanges, on progressera ensemble".*

Les "Entrepreneuriales" sont en tout cas là pour démontrer que les femmes ont vraiment toute leur place et qu'elles prennent toute leur part dans le développement économique du pays.

J.-M. CHEVALIER

## UN CLUB D'ENTRAIDE QUI PLACE L'ÉTHIQUE AU PREMIER PLAN

*"Après l'attentat du 14 juillet, toutes les présidentes de France ont décidé de tenir à Nice leur assemblée pour être aux côtés de notre ville dans cette épreuve. Plus de deux cents personnes, dont une centaine de femmes chefs d'entreprises, ont participé ce jeudi à la soirée des présidentes au Negresco".*

### Lutter contre l'isolement

Féminines, assurément, pas "féministes" pur sucre. Le nouveau club niçois s'inscrit dans la même ligne tolérante que les

monde économique, apporter une touche personnelle par le partage d'expériences, en organisant un réseau de solidarité professionnelle, en mettant l'éthique au premier plan. Si l'une d'entre nous est en difficulté, c'est sûr, on ira l'aider !"

### La parité, enfin...

Il a fallu attendre la loi de mixité de 2014 pour que les femmes fassent leur entrée à égalité numérique avec les hommes dans les instances représentatives comme les CCI et Chambres de

## EN SAVOIR PLUS

### La devise

"Seules, nous sommes invisibles. Ensemble, nous sommes invincibles".

Contact : [www.fcefrance.com](http://www.fcefrance.com)